

**Archives départementales,
Maison de l'histoire de la Manche**

**Projet scientifique, culturel et éducatif
2022-2028**



I. Les Archives départementales de la Manche en 2022

1.1. Les missions des archives départementales

Les archives départementales sont, de fait, dans chacun des départements français, un établissement culturel, scientifique et administratif dédié à l'histoire du territoire départemental et de ses habitants.

Le cœur de leurs missions est défini par la loi (*Code du patrimoine*) : trier, collecter, classer, conserver et communiquer les documents émanant des services publics dans le ressort territorial du département, sous forme papier ou numérique, à des fins historiques ou juridiques. Ces actions font partie des missions – et des dépenses – obligatoires du conseil départemental depuis la décentralisation de 1983.

Plus largement, les archives départementales cherchent à préserver et transmettre le patrimoine écrit et audiovisuel du département. Dans ce cadre, elles s'efforcent d'accueillir des archives d'origine privée : titres familiaux, archives d'entreprises et de personnalités, fonds culturels ou associatifs, documents iconographiques, ouvrages imprimés, enquêtes et archives sonores ou films amateurs. Si cette collecte n'est pas propre à notre département – car dans tous les dépôts publics, les documents privés viennent enrichir les collections dont le noyau est constitué par les archives publiques –, elle prend dans la Manche un caractère singulier en raison des destructions de 1944. En effet, les archives émanant de familles ou de personnes morales de droit privé suppléent les fonds publics sinistrés et/ou détruits durant la seconde guerre mondiale.

Enfin, les archives départementales de la Manche ont développé une action culturelle propre qui vise à valoriser les fonds conservés et permet de restituer aux habitants leur patrimoine écrit et historique. Cette action prend diverses formes :

- des contenus scientifiques : expositions et publications ;
- des animations : conférences, colloques, visites, journées portes ouvertes ;
- des actions éducatives à destination des adultes (ex : cours de paléographie, initiation à la recherche) et des scolaires (service éducatif) ;
- une médiation numérique : animation de profils sur les médias sociaux, création de contenus scientifiques virtuels (expositions virtuelles, vidéos, jeux sérieux...).

Elle se prolonge par de nombreux partenariats qui, pour certains, sont déjà anciens, avec :

- les sociétés historiques, patrimoniales et généalogiques locales (ex. Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche, Cercle généalogique de la Manche) ;
- les associations culturelles manchoises (ex. Centre culturel international de Cerisy) ;
- les autres services culturels du conseil départemental (ex. Direction du patrimoine et des musées départementaux ou la Direction de la Culture) ;
- les services culturels de collectivités territoriales du département ou de Normandie (ex. musées, médiathèques, dépôts d'archives).



Figure 1. Soldats américains dans les ruines du dépôt des archives départementales en 1944 (Archives de la Manche, 13 Num 5478).

1.2. Une institution scientifique

Un service d'archives se doit d'assurer la traçabilité des documents conservés et de les restituer dans le respect de leur contexte de production. Ce processus scientifique les authentifie ainsi comme matériau pour l'historien et diminue le risque d'interprétations erronées ou partisans.

Les archives départementales assurent de cette manière les conditions apaisées d'une recherche historique et de débats scientifiques. Encore plus qu'ailleurs dans la fonction publique, la neutralité des agents y est requise car elle est l'expression de l'objectivité scientifique qui préside à la recherche historique. C'est pour cela que les archives doivent :

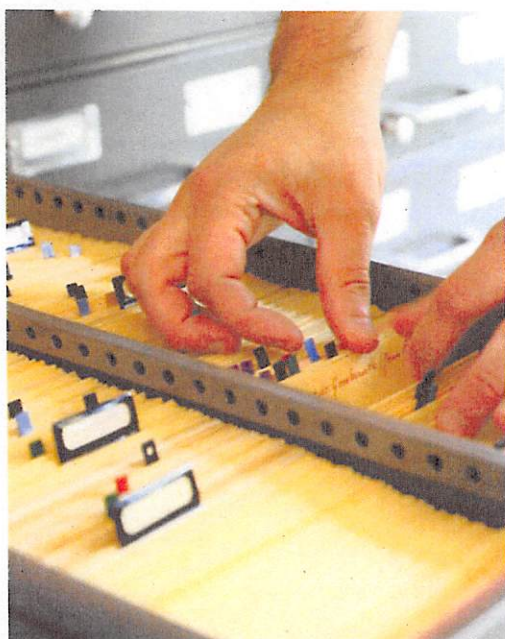
- se tenir à distance de tout militantisme politique, social, philosophique ou religieux ;
- accueillir les fonds dans leur diversité ;
- garantir la possibilité de mener des recherches dans leur pluralité, sous les facettes multiples de la science historique, sans préjugés politiques, philosophiques, sociaux, culturels ou religieux.

De ce fait, les archives ne sont pas un centre mémoriel, même si les documents peuvent être utilisés à de telles fins. Pareillement, elles ne sont pas un lieu d'éducation civique en tant que tel, même si la recherche de l'objectivité, la neutralité requise dans le traitement des documents et leur contextualisation, le respect des divergences des opinions des acteurs sociaux produisant des documents, la transparence de l'action politique et administrative qu'on peut découvrir dans les archives publiques, sont des éléments constitutifs de la démocratie.

Cette neutralité et cette objectivité recherchées et revendiquées ne doivent cependant pas être comprises comme des freins pour l'action culturelle qui pourrait en être comme timorée. Au contraire, elles permettent une très large ouverture à toutes sortes de personnes, dans la diversité de leurs opinions et de leurs positionnements sociaux, culturels et politiques. Les archives doivent cependant toujours veiller à la mise en perspective historique des documents et de leurs producteurs.

Ce faisant, les archives départementales ont un rôle social qui paraît important aujourd'hui :

- assurer les conditions d'une recherche historique qui dépasse l'instrumentalisation des faits et des mémoires ;
- fournir des éléments suffisamment objectifs (assurer « la traçabilité des traces de l'histoire ») ;
- contextualiser pour permettre de croiser divers points de vue et montrer la complexité de l'histoire.



Le processus scientifique de traçabilité, d'authentification et de contextualisation des documents repose sur des méthodes éprouvées (l'archivistique), des connaissances accumulées sur l'histoire générale et l'histoire administrative en particulier, des procédures réglementaires de travail et de contrôle : un savoir-faire et des connaissances des agents archivistes acquises et mobilisées sous la responsabilité d'un directeur, obligatoirement conservateur ou conservateur général du patrimoine, mis à disposition par le ministère de la Culture (article L. 212-9 du code du patrimoine), dont la formation et le cursus scientifiques ont été validés.

Figure 2. Recherche dans le fichier « Nédélec »
(CD50, cl. D. Daguier).

1.3. En amont du projet culturel

Les missions des archives depuis le conseil et le contrôle des archives publiques chez les producteurs jusqu'à la communication et la valorisation se répartissent le long d'un circuit que l'on appelle « la chaîne archivistique ». Une grande partie de cette chaîne, donc de ces missions, relève des obligations légales et non pas d'une politique culturelle choisie. Il est vrai, néanmoins, que ce projet culturel peut induire des priorisations dans les missions obligatoires, en terme de calendrier : notamment dans l'ordre des traitements descriptifs des fonds reçus, parfois de leur restauration, et de la rédaction de leurs inventaires. Ainsi par exemple plusieurs fonds d'archives relatifs à la Reconstruction ont-ils été traités dans les deux années précédant l'exposition de 2019-2020 : « La Manche reconstruite ».

Il convient de souligner ici que la dimension scientifique commence déjà dans le contrôle scientifique et technique de l'État sur la production des archives publiques, qu'elle se poursuit dans les tâches de collecte et plus encore de description, dans la qualité et la rigueur des inventaires qui sont réalisés par les archivistes. Avec de bons inventaires, on donne des clés de recherche aux lecteurs, on contextualise, on transforme des matériaux bruts et souvent inexploitable en matériaux pour l'historien. Avec de bons inventaires, on permet une bonne valorisation à travers des expositions et des publications. En ce sens, les trois priorités définies en 2013 sont toujours pertinentes : les archives « de la mer », les archives sources de l'histoire communale et les archives de la Reconstruction, mais sans renoncer à la préoccupation que nous devons avoir de toutes les archives publiques (et éventuellement privées, notamment en ce qui concerne les grands écrivains de la Manche : Tocqueville, Barbey d'Aurevilly, parmi d'autres, mais aussi d'autres types de fonds, comme les chartriers des vieilles demeures ou les archives historiques des entreprises emblématiques du département).

Il faut souligner également que les magasins de conservation et le climat de conservation adéquat, ou encore le système d'archivage électronique, les espaces et la sécurité des serveurs informatiques, les moyens alloués au conditionnement, à la restauration des documents abîmés et à l'acquisition de documents et d'ouvrages, les moyens administratifs et informatiques (logiciels métiers), s'ils ne figurent pas dans le présent document sont des préalables absolument indispensables à la bonne réalisation de missions scientifiques, culturelles et éducatives des archives départementales ; ces moyens tant humains que budgétaires en sont le socle. Il convient ainsi de se réjouir de la livraison à l'été 2023 de six nouveaux magasins de conservation pour les archives historiques (site annexe) et espérer que la deuxième phase du projet, c'est-à-dire l'agrandissement des archives départementales *in situ*, pourra comme prévu initialement (délibération du 29 septembre 2017), se réaliser dans les 6 à 8 années qui suivront.

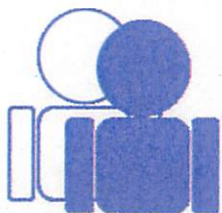


Figure 3. Opération de numérisation (CD50, cl. D. Daguier).

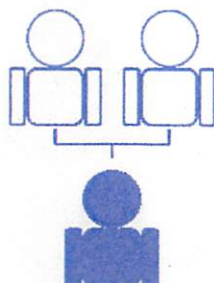
L'aval de la chaîne, quant à lui, notamment la numérisation, la médiation, la valorisation des archives et certaines manières de les communiquer (en ligne ou non, par exemple) relève de la politique plus globale du conseil départemental en faveur des usagers. C'est sur ces missions « de l'aval » que porte donc, comme d'ailleurs son nom l'indique, ce présent *Projet scientifique culturel et éducatif* (PSCE), visant à faire toujours plus des archives départementales une véritable maison de l'histoire de la Manche.

1.4. Les usagers des archives départementales

Les archives, à la fois service public culturel, administratif et scientifique, accueille un public varié qui avait fait l'objet dans la présente version du PSCE (2016-2021) d'une analyse détaillée. Sans revenir sur les spécificités de ces différents types d'utilisateur, il convient d'en rappeler les composantes :



Le public citoyen
(recherches administratives souvent complexes, à distance ou sur place)



Les généalogistes
(recherches de loisirs, essentiellement à distance, et de manière résiduelle sur place)



Les professionnels :
généalogistes professionnels, notaires, maître d'œuvre/architecte...
(recherches administratives souvent complexes, à distance ou sur place)



Le public documentariste
journalistes, éditeurs...
(recherches ponctuelles, essentiellement dans les collections iconographiques ou audiovisuelles, à distance le plus souvent)



Le public historien
chercheurs en sciences humaines : étudiants, universitaires, érudits
(recherches sur place avec une demande qui commence pour la réalisation de recherches à distance) ;



Les usagers hors salle de lecture :

- Les visiteurs : expositions, Journées européennes du patrimoine ;
- Les auditeurs : conférences, colloques, journées d'études, cours adultes ;
- Les scolaires : ateliers du service éducatif ;
- Les usagers virtuels (voir *infra*, la sous-partie consacrée au site internet).



Figure 5. L'auditorium des archives départementale à l'occasion du lancement de la Maison de l'histoire de la Manche en 2017 (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).



Figure 4. La salle de lecture des archives départementales de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).



Figure 6. Renseignements et orientation d'un lecteur en salle de lecture (CD50, cl. D. Daguier).

1.5. Le personnel

Le personnel de la direction des archives départementales compte actuellement 34 agents dont deux agents de l'État (un conservateur général, le directeur et un chargé d'études documentaires, chef de service).

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
3	13	18

Tableau 1. Le personnel des archives départementales par catégories.

Administration	3,8
Contrôle et collecte	5,2
Classement et conservation (dont microfilmage et numérisation)	15,8
Valorisation et communication	5,2
Autres	3,1
Total ETP	33,1

Tableau 2. Estimation de la répartition des ETP par secteurs

Directeur			
Service des archives modernes et contemporaines	Service des archives communales, privées et de la conservation	Pôle secrétariat et gestion du bâtiment	Mission des publics et de l'action culturelle

Tableau 3. Organigramme de la direction des archives départementales, 2022.

1.6. Une Maison de l'histoire de la Manche

Le 3 mars 2017, le président du conseil départemental d'alors, M. Philippe Bas, accompagné de nombreux élus, est venu inaugurer le lancement des Archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche, en présence du directeur des Archives de France et du préfet de la Manche. Cet événement et cette nouvelle dénomination concrétisée par une plaque apposée sur la façade du bâtiment ont marqué la mise en œuvre d'une nouvelle orientation stratégique pour la collectivité consistant à « **donner une nouvelle identité, plus attractive, à la direction des archives départementales, afin de lui permettre d'engager une démarche globale en faveur de l'accès au plus grand nombre au patrimoine** ». Concrètement, il s'agissait de mieux faire connaître les archives, ses missions et ses actions en faveur de l'histoire du département, d'y « attirer de nouveaux publics » et « d'y fidéliser les usagers ». Ce sous-titre souligne l'engagement de la collectivité pour une ambitieuse action de partage des sources de l'histoire départementale auprès d'un public plus large (expositions, publications, colloques, etc.).

Cette orientation s'est traduite par la rédaction d'un *Projet scientifique, culturel et éducatif* en 2017 qui a guidé l'action de la direction jusqu'en 2021.



Figure 7. Inauguration de la plaque de la Maison de l'histoire de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).

II. Bilan de la mise en place de la Maison de l'histoire de la Manche

2.1. L'offre culturelle des archives départementales depuis 2016

□ Les expositions

Les expositions ont pour principal but de montrer des documents d'archives au public, de les donner à voir, et par là de lui restituer son patrimoine écrit de manière contextualisée, dans une perspective historique facilement compréhensible, et *in fine*, d'accroître ses connaissances historiques locales afin de créer du lien, de l'intérêt, voire de l'attachement pour le territoire.

La programmation des expositions s'efforce d'alterner les événements « grands publics » (ex. Les enfants de la Libération ; Bienvenue dans la Manche !), plus facile d'accès, et donc plus facilement fréquentées, et les expositions « découvertes » présentant des résultats de recherches originaux, sur des sujets *a priori* moins abordables (ex. La Manche reconstruite ; Rivages en guerre ; Horizons polaires). Si ces dernières expositions touchent moins de visiteurs, elles répondent néanmoins à nos missions de partage de l'histoire départementale par plusieurs aspects :

- 1- Elles font connaître des approches novatrices de l'histoire locale et régionale, voire nationale. Ce faisant elles font avancer la connaissance et peuvent susciter de nouvelles recherches. Le catalogue qui accompagne chacune de ces expositions reste « un moment historiographique » de la recherche historique manchoise.
- 2- Elles nécessitent plus de travail en amont de classement des fonds, de dépouillements et de rédaction. Elles sont pour cette raison l'occasion de découvertes archivistiques et offrent l'opportunité de former les agents à des fonds plus difficiles d'accès. Par exemple, l'exposition sur La Manche reconstruite a permis de mieux connaître les fonds volumineux de la Reconstruction, notamment les fonds d'architectes que nous conservons, et permis de mieux renseigner en salle des lecteurs effectuant des recherches sur la période ou sur des biens immobiliers (notamment les services de la DRAC et du SDAP ou des Monuments historiques) ;
- 3- Elles motivent parfois l'organisation de collectes publiques de documents (ex. Rivages en guerre ; La Manche Reconstituée) ou des dons d'archives sur ces thèmes.

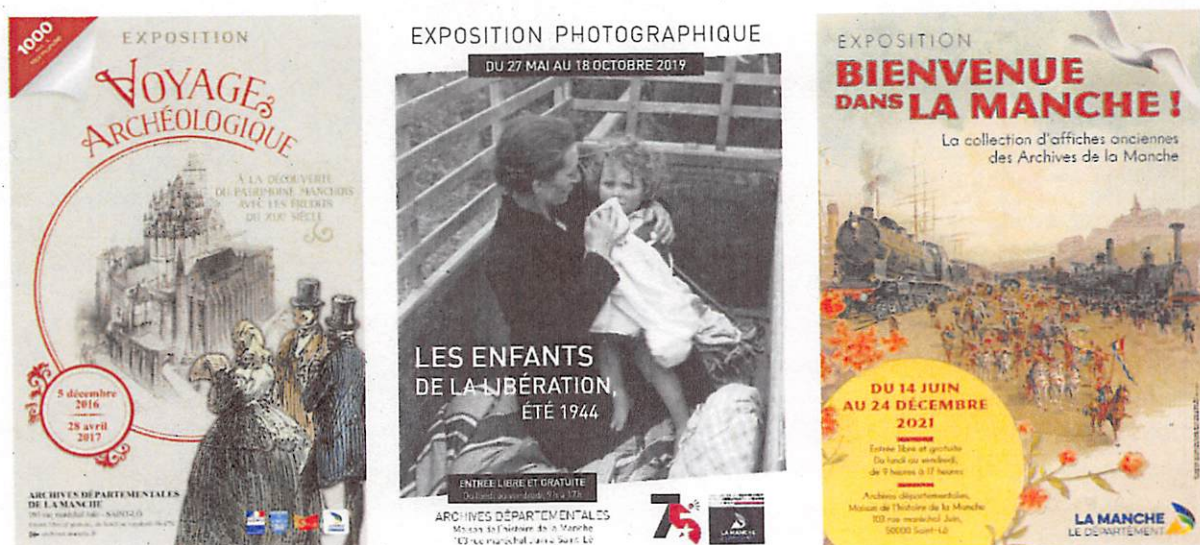


Figure 8. Affiches d'expositions présentées entre 2017 et 2021.

À en croire les avis laissés sur les livres d'or des expositions ou bien les remontées qui nous sont faites directement par les visiteurs, les expositions des Archives de la Manche sont appréciées et reconnues par les visiteurs, à la fois pour leur qualité esthétique et la découverte qu'elles suscitent et aussi, notamment par leurs catalogues, par la valeur scientifique de leurs propos.

Le maintien de la qualité esthétique – sur lequel repose une grande partie du succès d'une exposition, « qui donne à voir » – nécessite un budget adéquat afin de pouvoir faire appel à une prestation de scénographie et pouvoir réaliser l'ensemble des travaux que nécessite la réalisation de ce type de projets : impressions numériques, réalisation graphique, fabrication et livraison des meubles, travaux de peinture, travaux électriques, transports des œuvres...

Quant à l'exigence scientifique, elle dépend principalement du temps de préparation accordé aux agents pour effectuer les recherches dans les fonds – mais aussi dans des institutions extérieures (ex. Archives nationales, Service historique de la Défense, musées...) – ainsi que pour la rédaction des textes et notices.



Figure 9. L'exposition *Rivages en guerre*, présentée en 2018 à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).

La fréquentation des expositions aux archives est d'une manière générale tout à fait bonne (entre 600 et 1000 visiteurs par mois) au regard des standards locaux. Toutefois, elle reste freinée par au moins deux facteurs :

- La fermeture du service le week-end, temps de loisir pour les visiteurs potentiels sur lequel ils ne peuvent accéder à l'exposition ; on constate d'ailleurs une meilleure fréquentation durant les périodes de vacances scolaires, correspondant souvent aux congés familiaux.
- Un déficit d'accompagnement en ce qui concerne la communication : couverture presse, vidéos au format médias sociaux (*You Tube, Facebook, Twitter*) relayées par les pages et comptes du Département, campagnes de publicité ciblées sur les médias sociaux, campagnes de publicité dans les médias traditionnels, visuel de l'exposition en signature mail des agents de la collectivité, visuel à l'extérieur de la maison du Département...

Titre	Thème	Dates	Fréquentation	Moyenne sur 30 jours
<i>Une histoire de Marin. Archives et souvenirs de Marin-Marie</i>	Parcours de vie du peintre et navigateur Marin-Marie à travers ses archives personnelles conservées aux Archives, diffusion de films et de témoignages, présentation de plusieurs de ses tableaux.	6 juillet-31 octobre 2015	4000	1052
<i>Saint Louis et la Normandie</i>	Chartes médiévales du XIII ^e siècle provenant des 5 départements normands, illustrant l'intérêt de Louis IX pour la Normandie et l'intégration du duché au royaume de France	20 juin – 30 septembre 2016	2400	705
<i>Voyage archéologique. À la découverte du patrimoine manchois avec les érudits du XIX^e siècle</i>	Croquis, dessins gravures estampes des dessinateurs et des érudits archéologues qui redécouvrent les grands monuments manchois au XIX ^e siècle	5 décembre 2016 – 28 avril 2017	4000	833
<i>Horizons polaires. Des Manchois sur le Pourquoi-Pas ?</i>	Photographies tirées de plusieurs fonds conservés aux Archives sur les expéditions polaires du commandant Charcot et du Pourquoi-Pas ?	23 juin – 31 octobre 2017	2450	565
<i>1000 ans de Normandie.</i>	En collaboration avec les 5 archives départementales de la Normandie sur les traits saillants de l'histoire normande. À bénéficier de la fréquentation du colloque « La Normandie existe-t-elle ? » durant 4 jours.	25 novembre 2017 – 9 mars 2018	3640	1050
<i>Qu'on est loin des Amériques</i>	Photographies contemporaines interrogeant sur les paysages semi urbains du département, à l'occasion du dépôt du fonds photographique aux Archives.	25 juin – 28 septembre 2018	1777	561
<i>Rivages en guerre. Le littoral manchois dans la Grande Guerre, 1914-1918</i>	La vie sur le littoral manchois durant la Grande Guerre, fruit de recherches novatrices dans nos fonds menées par un groupe d'agents des Archives	12 novembre 2018 – 29 mars 2019	3600	788
<i>Les enfants de la Libération</i>	Photographies sur la Libération de la Manche et l'enfance dans la guerre, tirées des fonds de l'armée américaine (dont les copies sont conservées aux Archives)	27 mai – 18 octobre 2019	5544	1155
<i>La Manche reconstruite. Quartiers de villes et cœurs de bourgs</i>	L'architecture et l'urbanisme des bourgs et des villes de la Manche hérités de la Reconstruction : mise en lumière de l'œuvre des architectes, fruit de recherches nouvelles dans les fonds conservés aux Archives et de collecte d'archives orales et filmiques.	29 novembre 2019 – novembre 2020	3137	393*
<i>Bienvenue dans la Manche ! La collection d'affiches anciennes des Archives de la Manche</i>	Exposition retraçant l'histoire du tourisme dans notre département à partir de la collection d'affiches anciennes conservées aux Archives de la Manche	14 juin – 24 décembre 2021	3887	555

Tableau 4. Les expositions présentées aux Archives de la Manche et leur fréquentation, 2015-2021.

* L'exposition *La Manche reconstruite* a été interrompue par la crise sanitaire au bout de trois mois puis prolongée jusqu'en novembre 2020, période de très faible activité culturelle. Elle n'a pas été ouverte au public entre mars et juin 2020. De décembre 2019 à février 2020, elle avait rencontré un bon succès avec près de 950 visiteurs par mois.

□ Les publications

Les publications offrent tout à la fois une pérennisation des résultats des travaux menés sur les fonds conservés aux archives départementales, au contraire des expositions temporaires ou des conférences, qui ne durent qu'un moment, et une diffusion fine auprès des amateurs d'histoire. D'un usage très différent du numérique, les publications permettent une appropriation lente et réfléchie des données exposées dans l'ouvrage ainsi que l'observation attentive des documents qui y sont reproduits avec soin. Les beaux livres sont aussi un objet qui sert d'ambassadeur de l'histoire départementale : un bel objet que l'on achète pour offrir ou qui se prête, auquel on peut faire référence dans le long temps, qui fait mémoire de l'épaisseur historique des territoires manchois.

Afin d'assurer et d'endosser la dimension scientifique des notices d'expositions et des publications, tous les textes sont relus, amendés et parfois complétés, par le conservateur général du patrimoine, directeur des Archives et responsable scientifique de l'institution. On peut noter que la faiblesse du nombre de cadres scientifiques fait peser sur un tout petit nombre les tâches de recherches, d'écriture et relectures puis de validation des textes et des mises en pages, même si des partenariats avec les sociétés savantes ou des universitaires permettent parfois, pour certains ouvrages, de partager ces responsabilités (voir *infra*). L'équilibre demeure précaire ; le temps personnel investi dans les publications est souvent important.

Les publications des archives s'insèrent désormais dans trois collections bien identifiées par leurs formats respectifs :

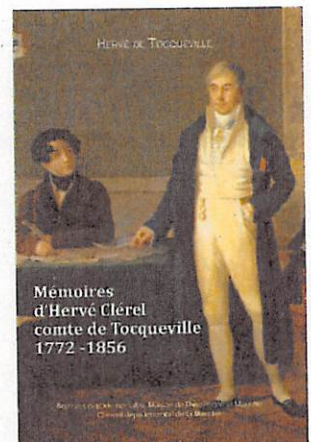
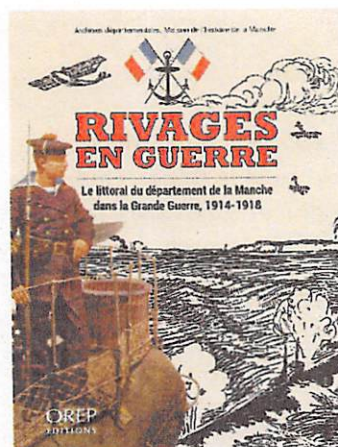
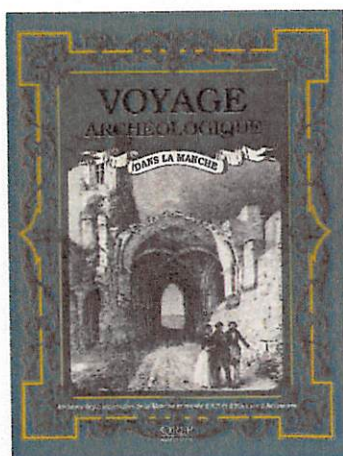
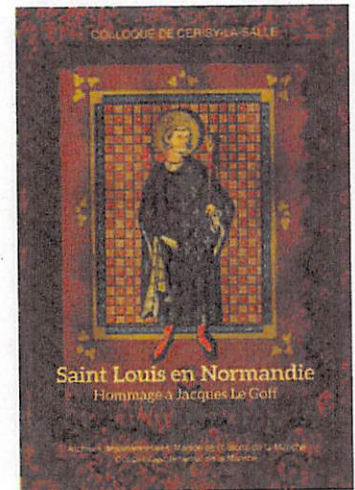
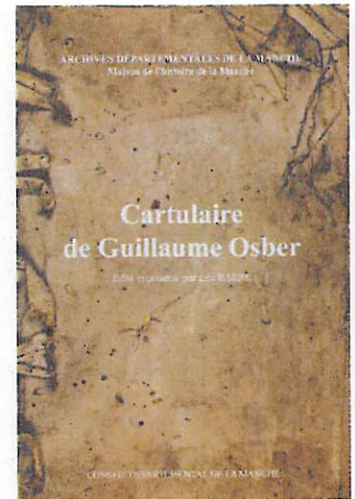
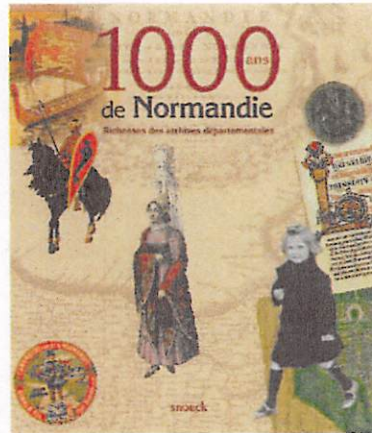
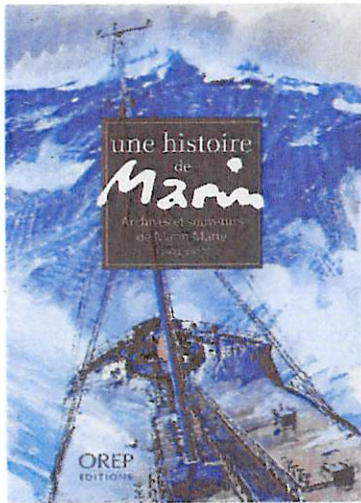
- une collection « beaux livres » (grand format à la française, in-4°) comprenant notamment les catalogues d'exposition et demandant un réel investissement de recherches, de vulgarisation historique et de graphisme ;
- une collection « portfolio » (format à l'italienne) dans laquelle sont valorisés nos fonds photographiques ou d'estampes (ex : *Les Horizons polaires du Pourquoi-Pas ? ; Lucien Rudaux, astronome, illustrateur et photographe donvillais*) ;
- une collection (petit format à la française, in-8°) dédiée aux autres publications des archives : actes de colloque, éditions scientifiques de texte, instruments de recherche, inventaires de fonds remarquables, guides thématiques, manuels d'histoire, etc.

Comme les expositions, les publications sont reconnues pour leur qualité. Certaines, comme *La Manche toute une histoire*, sont de véritables succès de librairie. Plusieurs titres ont été épuisés rapidement (*Voyage archéologique dans la Manche, La Normandie existe-t-elle ? , Le cartulaire de Guillaume Osber, Journal de Gilles de Gouberville*), d'autres, en quelques années (*Barbey d'Aurevilly contre son temps, Une histoire de Marin. Archives et souvenirs de Marin-Marie*), et, pour certains titres un retraitage a été effectué.

Les archives ont mis en place une méthodologie pour leur politique éditoriale, s'adaptant à l'objectif visé :

- Pour les publications « grand public », facilement vendables : partenariat avec un éditeur qui en assure la conception (dans le cadre de nos collections) et la diffusion dans les réseaux de librairies. Le prix de vente est souvent assez élevé et le tirage important. Ce partenariat est l'objet de mise en concurrence lorsque le Département participe financièrement à la fabrication de l'ouvrage. Il peut être aussi pris en charge totalement par l'éditeur, les Archives sont alors seulement auteur de l'ouvrage.
- Pour les publications plus pointues, avec un public visé moins large, les Archives sont leur propre éditeur et mettent en concurrence le graphisme et l'impression (sauf pour les tout petits tirages réalisés à l'imprimerie départementale). La diffusion peut être partiellement confiée à un distributeur avec lequel un contrat cadre a été signé. Cette formule permet de publier des ouvrages qui *a priori* pourraient ne pas intéresser le secteur commercial mais dont le sujet

nécessite une publication dans un objectif de diffusion des connaissances scientifiques. Le prix de vente est souvent moindre, la Maison de l'histoire de la Manche ne cherchant pas à réaliser de profit, mais à diffuser le patrimoine écrit et les connaissances historiques. Toutefois, à la vue des bonnes ventes réalisées par plusieurs de ces titres il n'est pas rare que le Département rentre quasiment dans ses frais directs, voire, parfois les dépasse. Cette dernière formule a aussi été utilisée pour le Manuel d'histoire de la Manche en raison du grand nombre d'exemplaires distribués gratuitement (toutefois la partie vendue a plus que recouvert, dès la première édition, l'ensemble des frais de réalisation de l'ouvrage).



TITRE DE LA PUBLICATION	ANNEE DE PUBLICATION	TYPE D'OUVRAGE	NOMBRE D'EXEMPLAIRES EDITES
<i>Une histoire de Marin. Archives et souvenirs de Marin-Marie</i>	2015 et 2017	Beau livre	4000 ex. (2015) 2000 ex. (2017)
<i>1000 ans de Normandie (ouvrage co-dirigé par les cinq directeurs des archives normandes)</i>	2017	Hors collection	2500 ex. dont 360 ex. pour la Manche
<i>Saint Louis et la Normandie</i>	2017	Petit format (actes de colloque)	475 ex.
<i>Le cartulaire de Guillaume Osber</i>	2017	Petit format (édition de source)	200 ex.
<i>Voyage archéologique dans la Manche</i>	2017	Beau livre	2000 ex.
<i>Les Horizons Polaires du Pourquoi-Pas ?</i>	2017	Portfolio	2000 ex.
<i>Rivages en guerre</i>	2018	Beau livre	2000 ex.
<i>La Normandie existe-t-elle ?</i>	2019	Petit format (actes de colloque)	750 ex.
<i>La Manche toute une histoire, manuel d'histoire de la préhistoire à nos jours</i>	2016 et 2019	Petit format (manuel d'histoire)	5000 ex. (2016) 3000 ex. (2019)
<i>Atlas linguistique et ethnographique normand, tome V</i>	2019	Hors collection (édition de source)	250 ex.
<i>Les mémoires d'Hervé de Tocqueville</i>	2019	Petit format (édition de source)	1000 ex.
<i>Barbey d'Aureville contre son temps</i>	2019	Beaux livres (réédition augmentée)	750 ex.
<i>Bienvenue dans la Manche !</i>	2020	Beau livre	2000 ex.
<i>Journal de Gilles de Gouberville (3 vol.)</i>	2021 (2 tirages)	Petit format (édition de source)	700 ex. 300 ex.
<i>Lucien Rudaux, astronome, illustrateur et photographe donvillais</i>	2021	Portfolio	900 ex.

Tableau 5. Les publications des Archives de la Manche et leur tirage, 2017-2021.

Expositions hors les murs

Outre des expositions *intramuros*, les archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche ont participé à la mise en place d'expositions hors murs :

- Soit en prêtant des documents originaux (ex. expositions *1000 ans de Normandie* montées à Rouen, Caen, Alençon et Evreux) ;
- Soit en prêtant d'anciennes expositions sur panneaux ou *banners* à des bibliothèques, associations, offices de tourisme ou établissements scolaires ;
- Soit en remontant intégralement des expositions (panneaux et documents originaux) sur des sites extérieurs (ex. *Marin Marie* remontée au Manoir du Tourp en 2016 [15 000 visiteurs estimés], à Saint-Hilaire-du-Harcouët en 2017 [2000 visiteurs estimés] et à Granville en 2018 ; *Voyage Archéologique* remontée à Avranches en 2017 [4 000 autres visiteurs estimés] et au Manoir du Tourp en 2018). Toutefois il est difficile sur le long terme de maintenir un rythme soutenu de deux expositions *in situ* et de montages hors les murs, notamment lorsque l'on prépare en même temps des expositions qui renouvellent l'état de la recherche historique et qui sont très chronophages en amont.
- Soit en fournissant des reproductions haute-définition de pièces conservées dans leurs collections (ex. Exposition *Bains de couleurs* (autochromes de Gustave Gain) sur la digue d'Agon-Coutainville en 2017 [150 000 visiteurs estimés], *Jean Thézéloup dessinateur*, en 2018 au même endroit [même fréquentation]).

Pour faciliter le transport et donc le prêt d'anciennes expositions, les Archives de la Manche ont adapté sur des structures en akilux plusieurs expositions :

- *Chronique illustrée de la Manche en guerre, 1939-1945* ;
- *Une histoire de Marin. Archives et souvenirs de Marin-Marie* ;
- *Voyage archéologique. À la découverte du patrimoine manchois...* ;
- *Saint Louis et la Normandie.*

Le catalogue de ces expositions, ainsi que les modalités d'emprunt, sont disponibles sur le site internet des Archives de la Manche.

Les ateliers pour adultes

Depuis 2017, les Archives de la Manche ont diversifié leur offre de formation à destination des adultes. En effet, avant cette date, seuls des cours de paléographie (déchiffrement des écritures anciennes) étaient dispensés deux fois par mois le vendredi, en partenariat avec la section saint-loise de l'Université inter-âges. En application du précédent PSCE, il a donc été mis en place des cours d'initiation à la recherche historique qui alternent avec les cours de paléographie. Ces ateliers sont dispensés par les agents des archives qui sont les plus au fait des problématiques liés aux recherches et/ou aux fonds qu'ils présentent. Voici quelques-uns des ateliers animés ces dernières années :

- Rechercher un enfant assisté, trouvé, abandonné, enfant naturel et pupille de la nation ;
- Votre ancêtre dans la Grande Guerre ;
- Faire l'histoire d'un bien : la recherche dans le notariat et les hypothèques ;
- Recherche dans les archives familiales, associatives et d'entreprises ;
- Initiation à l'héraldique.

La fréquentation de ces cours, élevée jusqu'à 2020 (deux séances successives étaient nécessaires pour tenir dans la salle de 25 à 30 places), a brutalement chuté suite à la pandémie.

- Les partenariats avec les sociétés savantes et d'histoire : colloques, publications, expositions, diffusion numérique.

Dans cette volonté d'aller vers les Manchois amateurs d'histoire ou chercheurs, les archives départementales entretiennent des liens vivants avec les sociétés d'histoire qui sont formées autant de chercheurs que d'amateurs, amoureux de l'histoire locale. Ces sociétés sont à la fois bienvenues aux Archives, qui leur servent un peu de base arrière ou de collaborateur solide – le concept de Maison prend ici son sens – et à la fois sont les relais ou souvent les partenaires de l'action culturelle et scientifique de la Maison de l'histoire de la Manche, qui, à travers elles, rayonne mieux sur le territoire.

Une fois par mois, l'auditorium des archives accueille une conférence organisée par la **Société d'histoire et d'archéologie de la Manche (SHAM)**, section de Saint-Lô. En outre, la SHAM co-organise avec les Archives un colloque tous les deux ou trois ans. C'est dans ce cadre que s'est tenu aux Archives, en novembre 2017, pendant trois jours, le colloque *La Normandie existe-t-elle ?*. Ensuite, la SHAM, en partenariat avec les archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche, a lancé le principe

d'une journée d'études intitulée les « Rencontres départementales de l'histoire ». La première édition devait se tenir en 2020 mais a été reportée en 2021 en raison du COVID. La Société d'histoire et d'archéologie de la Manche (SHAM), créée en 1846, a depuis ses origines des liens étroits avec les archives départementales qui accueillent d'ailleurs son siège social et ses collections d'archives historiques.

Les Archives de la Manche ont établi avec le prestigieux **Centre culturel international de Cerisy (CCIC)** un partenariat depuis plus de 20 ans, partenariat depuis élargi à plusieurs directions du conseil départemental (Direction de la Culture, Direction du Patrimoine et des Musées) *via* une convention pluriannuelle. Au titre de ce partenariat, les archives co-organisent depuis plus de 15 ans un colloque tous les trois ou quatre ans

au château de Cerisy-la-Salle sur des thèmes de l'histoire normande. Depuis 2016, deux colloques y ont été co-organisés :

- « Saint Louis et la Normandie, hommage à Jacques Le Goff » (2016) avec également l'implication et le soutien de l'université de Caen-Normandie et des Archives nationales ;
- « Musiques sacrées en Normandie, du Moyen Âge à nos jours : rites et pratiques » (2021) avec le soutien du Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Coutançais.

Ces colloques rassemblent sur le site du château de Cerisy-la-Salle des spécialistes d'une question historique régionale, souvent pointue, afin de faire avancer la recherche sur ce sujet mais aussi de mettre en relation les chercheurs, parfois issus de différentes disciplines, qui travaillent sur ce même thème ou des thèmes approchant, faisant connaître des recherches nouvelles sur ces sujets, suscitant également de futures recherches. Les résultats de ces rencontres sont diffusés par la publication du recueil des actes, réalisé par les archives départementales, mais aussi par la mise en ligne sonore des conférences sur le site internet des Archives. Le Centre culturel international de Cerisy a également présenté sa saison de colloques à l'auditorium de la Maison de l'histoire de la Manche en 2019 ; son ouvrage historique, présentant à la fois l'histoire du château et l'histoire du centre de colloques, édité une première fois en 2002 par les Archives à l'occasion d'une exposition, a été réédité par le CCIC avec le soutien matériel des Archives en 2020. Notons que les archives départementales conservent également les archives du CCIC.



Figure 10. L'auditorium des archives à l'occasion du colloque *La Normandie existe-t-elle ?* organisé en 2017 avec la Société d'histoire et d'archéologie de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).

Le **Comité Gilles de Gouberville** entretient également des liens de partenariat avec les archives départementales, liens qui se sont particulièrement renforcés et concrétisés en 2020-2021 à l'occasion des 500 ans de la naissance de Gilles de Gouberville : les Archives ont ainsi co-édité dans leurs collections la nouvelle édition du *Journal de Gilles de Gouberville* en trois volumes, en mettant à disposition les documents goubervilliens qu'elles conservent, et en assurant également une relecture scientifique et typographique de l'ouvrage.

Le **Cercle généalogique de la Manche** est également partenaire des archives départementales et assure le mardi une permanence d'aide à la généalogie dans la salle de lecture. Son site internet, très fréquenté, renvoie par de multiples liens aux images numérisées du site des Archives (en particulier les registres d'état civil), de manière à servir d'interface dédiée à la généalogie manchoise.

Des liens ont été renouvelés avec **La Société Jules Barbey d'Aureville**, qui conserve la mémoire du grand écrivain manchois et accompagne le Musée Barbey d'Aureville de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en particulier en 2019 lorsque les Archives ont souhaité, à la demande de la commune de Saint-Sauveur, rééditer leur ouvrage *Barbey contre son temps*, épuisé. La société a abondé le budget des Archives pour rendre possible la réédition. Un projet en partenariat avec la Société, d'édition scientifique de la correspondance inédite de madame de Bouglon avec son proche ami Jules Barbey d'Aureville, collection acquise par le Département en 2018 à Drouot, est en cours.

La **Société d'histoire et d'archéologie d'Avranches**, tout comme les **Amis du Mont Saint-Michel** où le directeur des Archives siège au comité scientifique, sont aussi des partenaires réguliers et d'ailleurs anciens : conférences partagées, aides dans la recherche documentaire ou iconographique sont des actions courantes.

Une convention de partenariat a été signée en entre le Département et la **Fondation du Mont Saint-Michel**, sise à l'ancien prieuré d'Ardevon, pour rapprocher les archives départementales de la Fondation sur plusieurs projets : entraide dans la numérisation de collections relatives à l'histoire du Mont et de son pèlerinage, mais aussi possibilité d'installer des expositions à Ardevon, centre culturel et d'accueil de pèlerins vers l'abbaye du Mont Saint-Michel (le centre culturel est soutenu financièrement par l'Institut de France).

En 2018, les **Cahiers culturels de la Manche**, en partenariat avec les Archives, ont lancé un appel à projet afin de nourrir la recherche scientifique, érudite ou universitaire, sur un sujet en devenir : la Reconstruction. Les boursiers devaient notamment fournir des articles qui doivent alimenter une publication (*La Manche reconstruite, cœurs de bourgs et quartiers des villes*) qui, en raison du COVID devrait être co-éditée en 2022. Ce projet a permis de renouveler les effectifs des chercheurs scientifiques en salle de lecture mais aussi de former une partie des agents aux recherches dans les fonds de la période. Il a encore permis de créer une demande pour ces archives volumineuses mais encore très peu consultées et a été l'occasion d'avancer dans le classement des versements et fonds concernés.

Enfin, notons que la **Fondation Tocqueville**, sise au château éponyme, dans le Val de Saire, entretient des liens anciens avec les archives départementales, du fait que les archives d'Alexis de Tocqueville ont été classées (2002), puis numérisées et mises en ligne (2014) par les archives départementales, lesquelles veillent à l'occasion toujours sur la bonne conservation des archives dans le chartrier du château, et assistent aux Conversations Tocqueville depuis 2018.

2.2. L'offre numérique

□ Un nouveau site internet

L'une des réussites de la mise en œuvre du PSCE 2016-2021 est la mise en ligne d'un nouveau site internet début 2020 avec l'adoption d'une nouvelle solution logicielle¹. Il s'agissait pour la direction d'un chantier transversal important qui a nécessité l'implication directe de plusieurs agents du service des archives privées et communales ainsi que de la mission des publics et de l'action culturelle et, plus largement, de l'ensemble du personnel.

Le nouveau site a été lancé au début du mois de mars 2020 offrant :

- une navigation plus aisée et plus fluide que l'ancien site ;
- une atténuation conséquente du bruit dans les résultats de recherche ;
- des contenus culturels numériques plus engageants (expositions virtuelles, cours de paléographie, actualités, billets et dossiers pédagogiques).

À la vue du peu de retours négatifs, de l'arrêt des réclamations liées au fonctionnement de l'ancien site, mais surtout avec plusieurs messages de satisfaction reçus et d'un accroissement de la fréquentation, il semble que les objectifs aient été atteints.



Figure 11. Page d'accueil du portail internet des archives départementales de la Manche.

Cette nouvelle version du site internet (www.archives-manche.fr) s'est accompagnée de la mise en ligne de nouvelles ressources qui visent à répondre à la demande des généalogistes et des chercheurs scientifiques :

- un dictionnaire communal avec pour chaque commune des liens directs vers les ressources disponibles ;
- de nouvelles ressources généalogiques : recensements non détruits et déposés, notices communales des instituteurs, tables de l'enregistrement et des hypothèques, notariats non

¹ En 2016, une nouvelle version du précédent site internet avait été livrée par le prestataire historique, mais cette version ne donnait pas satisfaction du fait de choix techniques alourdissant son utilisation et de forts ralentissements, parfois aléatoires, chez nombre d'internautes.

- communicables en raison de leur état dégradé, des registres de délibérations communaux, de nouveaux fonds iconographiques et audiovisuels ;
- des guides de recherche (ex. Faire l'histoire d'un bien, La recherche dans le cadastre, La recherche dans l'enregistrement...).

Voici les principaux indicateurs du site depuis son lancement selon les données *Google Analytics* (du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021) :

- 17 525 utilisateurs en moyenne par mois ;
 - o Origines géographiques : 73 % de France, 21 % des États-Unis, 5 % de 160 autres pays ;
 - o Parmi les utilisateurs français : 33 % de Normandie, 24 % d'Ile-de-France, 7 % de Bretagne, 5 % des Pays de la Loire, les 31 % restants des autres régions françaises.
- 80 785 sessions en moyenne par mois ;
- 1 015 654 pages vues en moyenne par mois ;
- Durée moyenne des sessions : 15 minutes ;
- Taux de rebond : 1,07 %².

L'année 2020 (et partiellement l'année 2021) reste cependant un apax difficilement analysable tant les habitudes ont été changées.

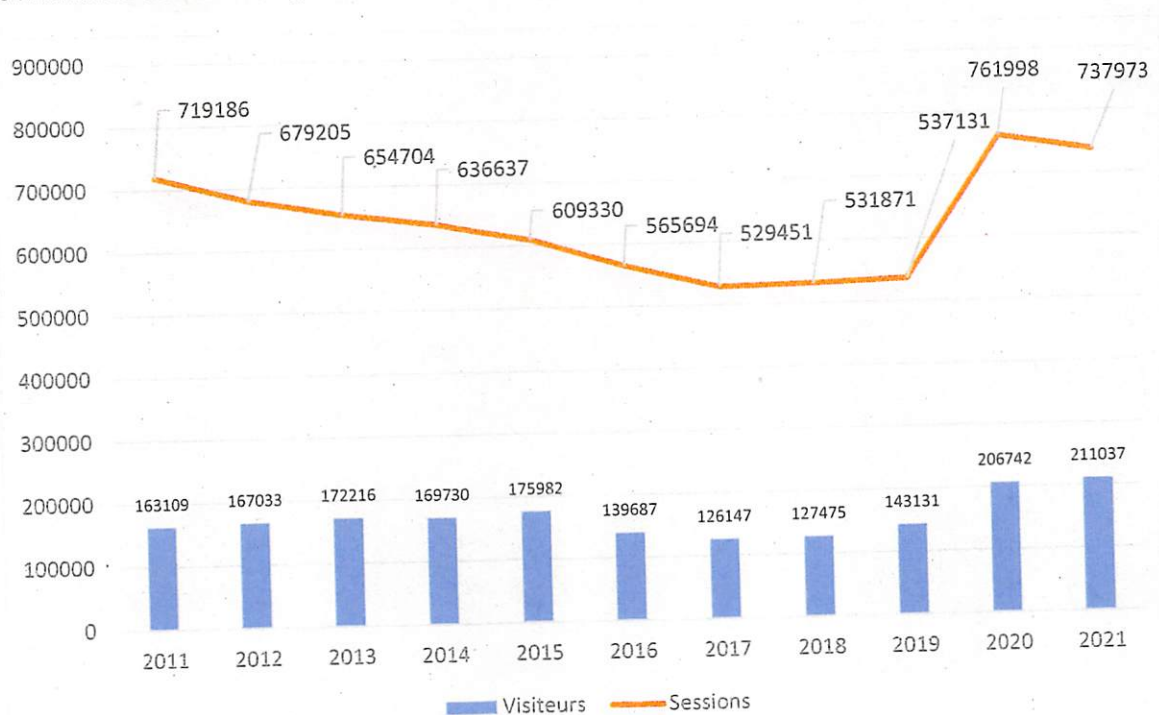


Figure 12. Nombre de visiteurs et de sessions sur le site internet des archives, 2011-2021.

Source : *Google Analytics*, 1^{er} mars 2020 – 31 décembre 2021.

Nb. Le nombre de pages vues n'est pas un critère pertinent sur le long terme en raison des évolutions de versions (2012) puis de changement de logiciel (2020) mais aussi des évolutions des méthodes de comptage de *Google analytics* qui ont entraîné artificiellement des hausses et des baisses de cet indicateur.

Entre le 18 janvier et le 18 mars 2021, le Service interministériel des archives de France (Ministère de la Culture) a mené une enquête nationale auprès des internautes usagers des sites internet d'archives.

² Nombre d'internautes ayant quitté le site après avoir consulté la première page. Plus le taux de rebond est faible, plus le site semble répondre aux attentes des utilisateurs.

Les résultats de cette enquête ont donné lieu à la rédaction d'un rapport³ et les données sont téléchargeables en ligne⁴. En ce qui concerne la Manche, 237 internautes ont répondu au questionnaire proposé. Leurs réponses permettent d'entrevoir quelques grandes tendances qu'il convient toutefois de considérer avec la plus grande réserve compte-tenu de la faiblesse de l'échantillon.

Le profil de ces chercheurs est plutôt âgé et assez équilibré entre les femmes et les hommes :

- 79 % nés entre 1945 et 1975
- 54 % de retraités
- 53 % de femmes
- 22 % de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à Bac+5

Près d'un tiers de ces lecteurs virtuels (32 %) ne sont jamais entrés dans un service d'archives et 21 % seulement ont déjà effectué une visite aux Archives de la Manche. Ce dernier chiffre est corroboré par le fait que les Manchois constituent 18 % seulement de l'échantillon.

Pour 87 % de ces internautes, la visite sur le site archives-manche.fr a été motivée par une recherche généalogique. La fréquentation est régulière et fidélisée puisque 65 % d'entre eux viennent au moins une fois par semaine, 27 %, une fois par mois.

La consultation de documents numérisés a motivé la plupart des visites (72 %), suivie de la consultation d'instruments de recherche (20 %), des actualités du service – actualités culturelles et mises en ligne – (2 %) et la découverte de contenus culturels (1 %). Voici les souhaits formulés par l'échantillon quant à l'enrichissement du site :

Documents numérisés	85 %
La présence de ressources concernant le territoire et conservées dans d'autres institutions	56 %
Des liens vers des institutions conservant des ressources concernant le territoire	46 %
Les instruments de recherche (guides, inventaires, répertoires)	32 %
L'aide à la recherche (fiches thématiques, conseils, tutoriels)	18 %
Action culturelle et pédagogique (exposition virtuelle, publications, manifestations...)	3 %
Actualités	3 %
Jeux	0 %
Autre	5 %

Tableau 6. Souhaits formulés par les internautes quant à l'enrichissement du site archives-manche.fr

Sources : *Deux milliards de clics*. Enquête du SIAF sur les usagers en ligne des archives.

³ Francearchives.fr propose une présentation de l'enquête(<https://francearchives.fr/fr/article/339905146>). Le rapport est également accessible en ligne : Couillard, Noémie, Nouvellon, Maylis, *Deux milliards de clics. Enquête sur les usagers en ligne des archives*, Service interministériel des archives de France, décembre 2021 (https://francearchives.fr/file/0b9640050b4b2d47c0547140d88bc9593c49ba02/Rapport_Archives_Deuxmilliardsdeclics.pdfCouill). Les principales conclusions du rapport sont disponibles dans une présentation synthétique (https://francearchives.fr/file/f5a2c0ad3410e3ff988f8a873503f16f973ffbd/Rapport_2%20milliards%20de%20clics_synthese.pdf).

⁴ Les données du rapport sont téléchargeables ici <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/les-usagers-en-ligne-des-services-d-archives-resultats-d-enquete/export/>.

L'ergonomie du site semble faire consensus puisque 35 % déclarent avoir trouvé facilement et 41 % partiellement. Le tableau ci-dessous donne la répartition des notes attribuées par ces internautes au site archives-manche.fr :

Note sur 10	%
0	0
1	1
2	1
3	0
4	3
5	5
6	6
7	17
8	27
9	21
10	15
?	4
Total	100 (237)

Tableau 7. Notes attribuées par les internautes à archives-manche.fr

Sources : *Deux milliards de clics*. Enquête du SIAF sur les usagers en ligne des archives.

- Les sources de l'histoire communale, un axe d'enrichissement du site internet

L'un des axes forts engagés dans le précédent PSCE était un effort en faveur du développement d'une recherche historique de proximité. L'ambition était de « rééquilibrer l'offre en ligne en faveur de l'histoire locale, particulièrement communale et du petit patrimoine, visant tant à donner les documents les plus demandés par les historiens locaux qu'à inciter les généalogistes à élargir leurs recherches sur les lieux de vie de leurs ancêtres ».

Pour ce faire, ont notamment été mis en ligne :

- les monographies communales des instituteurs (1913) ;
- les conférences ecclésiastiques sur l'histoire des paroisses manchoises (1866-1867) ;
- de nombreux inventaires de dépôts d'archives communales ;
- des plans cadastraux numérisés.

Mais aussi une quantité d'autres documents auparavant consultables sur microfilms ont été mis en ligne (durant les confinements de 2020, notamment) : de 2,5 millions d'images en 2010, le site des Archives de la Manche proposait 3,7 millions d'images fin 2017, puis 4,6 millions fin 2020, et donne accès aujourd'hui à 4,9 millions d'images, mais aussi à 8 740 fichiers sonores, le plus souvent des témoignages et des conférences (10 139 en intranet, dont 958 enregistrements musicaux de la scène Rock à Saint-Lô des années 1980 à 2010) et 34 films amateurs (41 sur l'intranet de la salle de lecture).

Plus grosses consommatrices d'espace de serveurs du conseil départemental, et site internet parmi les plus visités (sinon le plus visité) de la collectivité, les archives départementales, ces dernières années, sont largement entrées dans la transition numérique.

- Une présence active sur les médias sociaux

Depuis 2010, les Archives de la Manche sont présentes sur Facebook et Twitter. Ces outils constituent pour la direction un instrument de valorisation des ressources numériques et de médiation. Il s'agit concrètement de parler des collections archivistiques, de montrer leur richesse et leur diversité, de les contextualiser et d'annoncer les mises en ligne. Cette ligne éditoriale a pour but notamment (*via* une publication journalière sur *Facebook* relayée sur *Twitter*) d'orienter les internautes vers des ressources numériques moins consultées car n'intéressant pas la recherche généalogique.

À l'heure actuelle, la page *Facebook* compte 17 731 abonnés et le compte Twitter 3112 abonnés. La page *Facebook* est actuellement la deuxième communauté des services d'archives communaux et départementaux français présents sur ce média social⁵. Il faut noter que cette communauté a été développée sans aucun budget publicitaire et uniquement sur la qualité des contenus partagés.

Entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 décembre 2021, 18 188 internautes sont venus sur archives-manche.fr directement via *Facebook* ce qui fait de ce médias social le premier site référent après Google et Bing :

	Internautes
Connexions directes	175 503
Google	159 402
Bing	16 390
Facebook	16 115
Autres sites (6700 sites)	18 160
Total	385 570

Tableau 8. Les sites référents d'archives-manche.fr

Sources : *Google Analytics*, 1^{er} mars 2020 – 31 décembre 2021.

Les Archives de la Manche ont aussi co-animé, avec le Cabinet, la page *Facebook* « Leo 1944 » lors des commémorations du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, présentant l'histoire fictive mais basée sur des éléments réels d'un adolescent Manchois durant la Libération. Ajoutons enfin, pour mémoire, que depuis 2015 trois expositions virtuelles sur le Mont Saint-Michel sont présentées par les archives départementales sur le *Google Art Institute*. Ce partenariat fut le premier entre la plateforme internationale présentant des œuvres de tous les grands musées du Monde (Le Louvre, MoMA, etc.) et un service d'archives français.

2.3. L'accueil des scolaires

Les scolaires sont accueillis le jeudi par le professeur relais détaché de l'Éducation nationale et les autres jours de la semaine par les agents de la mission des publics et de l'action culturelle de la direction.

Le jeudi, ils travaillent en atelier sur des documents des archives en lien avec les programmes. Pour faciliter l'organisation de ces séances de travail animées par le professeur relais, les classes sont souvent divisées en groupe. Celui qui ne participe pas à l'atelier assiste à une visite des locaux, animée par un agent de la mission des publics et de l'action culturelle ou bien d'un autre service. Il peut aussi, si une exposition est présentée, travailler sur cette dernière à l'aide d'un questionnaire préalablement élaboré par le professeur relais en lien avec la mission des publics et de l'action culturelle. Un agent archiviste ayant intégré en 2019 la mission des publics est spécifiquement dévolu à ce travail.

Depuis 2017, la fréquentation du service par les scolaires s'est maintenue mais la crise sanitaire est venue stopper cette évolution.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
264	130	300	266	564	395	0	284

Tableau 9. Nombre de scolaires accueillis aux Archives de la Manche, 2014-2021.

Toutefois l'organisation actuelle a montré ses limites notamment en 2018 et 2019 où le nombre de scolaires a été plus important. C'est la visite des locaux qui pose problème car si à l'origine elle a été développée afin de scinder les groupes et offrir des conditions de travail optimales en atelier dans la

⁵ Derrière les Archives de Lyon (34 374 abonnés) et devant les Archives de Brest (11 190), la page *Facebook* des Archives de la Manche est donc la première des sites d'archives départementales. Hervis, Charles, « Les services d'archives à suivre sur Facebook », *La revue française de généalogie*.

[En ligne]. <https://www.rfgenealogie.com/infos/les-services-d-archives-a-suivre-sur-facebook>

salle du service éducatif, elle tend à devenir la raison principale de la venue aux Archives et suscite des interrogations qui portent à la fois sur l'emploi du temps des agents et sur la configuration des lieux.

Sur l'emploi du temps : les enseignants viennent souvent à plusieurs classes afin de « rentabiliser » les places de bus. Il en résulte un flux important concentré sur une seule journée, parfois une centaine d'élèves. Les agents des Archives sont du coup très sollicités, non seulement le professeur mais aussi un à deux agents de la mission des publics, parfois d'autres agents, pour faire face au nombre de sous-groupes⁶ (pour des raisons de sécurité la taille des groupes doit être limitée, entre 15 et 20 élèves). La multiplication des visites scolaires, ce qui en soi est souhaitée, entraîne la monopolisation de leur emploi du temps alors que d'autres charges leur sont attribuées. Nous touchons donc la limite en terme de personnel de nos propositions et de nos souhaits : nous souhaitons dans le précédent PSCE augmenter le nombre des visites scolaires, mais en même temps la mission des publics a été constituée en transférant des postes déjà existants avec leurs charges, ce qui n'a pu libérer que quelques fractions d'emploi du temps pour l'accueil des scolaires ou pour d'autres missions nouvelles relatives à la Maison de l'histoire de la Manche. Pour ce qui est de la visite de l'atelier de reliure, très souvent demandée par les enseignants, car très visuel et original, le problème d'emploi du temps est également patent : tant que les visites étaient rares, les relieuses expliquaient leur métier volontiers, les visites devenant récurrentes, des interrogations légitimes apparaissent.

Sur la configuration des lieux : contrairement à un musée dont les salles sont conçues pour la visite, les salles de conservation des documents, les salles de tris et les ateliers ne sont pas conçus ainsi, et même le plus souvent, pensés pour ne recevoir que de rares visites (dans les magasins de conservation en particulier, pour des raisons de maintien du climat). Il y a également des problématiques de sécurité des personnes (atelier de reliure avec des massicots ou des marteaux, dégagements étroits dans les magasins, etc.) et de sûreté des documents (magasins, salles de tri) qui sont insuffisamment pris en compte.

Plusieurs autres facteurs contraignent la venue des scolaires :

- Le service est dépendant des demandes des professeurs ;
- La capacité d'accueil de la direction est limitée, car contrairement aux musées dont l'accueil de visiteurs est la mission principale des équipes, les archives ont d'abord comme activité des missions de collecte, de classement, de conseils auprès des administrations, puis de communication dans une salle dédiée;
- La mise en ligne de nombreux fonds, notamment figurés (photographies, cartes postales, plans, affiches), permet de faire l'économie d'un voyage *in situ* ; les *Didac'doc* (publication du professeur relais mettant en avant un document d'archives dans son contexte) sont également exploités à distance et permettent l'étude d'autres documents numérisés sur le site des Archives (lettres de poilus ou registres matricules, par exemples).
- La fréquence annuelle des expositions aux archives : trois à quatre expositions par an dans les années 2000-2008 / une à deux depuis 2009, dont la majeure partie a lieu durant l'été, en période de vacances scolaires ;
- Le coût du déplacement à Saint-Lô pour les établissements éloignés ;
- La « concurrence » à proximité de sites plus populaires disposant d'un service éducatif tels que l'abbaye du Mont Saint-Michel, le Scriptorial à Avranches, la Cité de la Mer à Cherbourg, la Tapisserie de Bayeux, le Mémorial de Caen ; et dans le même temps le développement des activités péri-scolaires dans les communes.

⁶ Il a pu arriver que le nombre d'accompagnateurs soit insuffisant ce qui a pu engendrer des problèmes de discipline, l'agent-archiviste se retrouvant seul avec un groupe d'élèves et donc à devoir faire la discipline ce qui excède ses prérogatives.

2.4. L'accueil des chercheurs en salle de lecture

□ Un accueil apprécié par les lecteurs

« Que de zèle et de bienveillance pour aider à la recherche de documents. Merci à vous. P. L. »

« Voilà un service public qui sait être au service des citoyens. Bel exemple à suivre. T. D. »

« Très bon accueil, personnel disponible et merci pour toutes les richesses culturelles qui sont mises à notre disposition. H. »

« Personnel disponible compétent, très aimable, un grand merci. B. »

Voici quelques-uns des messages laissés par les usagers des Archives de la Manche et que l'on peut lire sur le livre d'or mis à disposition en salle de lecture. La particularité de la direction est de ne pas avoir un personnel dédié à la salle de lecture, la majeure partie des agents effectuant environ trois permanences par mois. Ce mode d'organisation transversal a plusieurs conséquences positives :

- Le renforcement de l'esprit d'équipe : la salle étant une préoccupation commune des agents effectuant des permanences ;
- Une formation continue sur les différents types de recherches et la connaissance des fonds : l'ensemble des agents d'accueil devant répondre au public ;

En outre, ce mode d'organisation permet, pour les agents effectuant des permanences, une diversité dans les tâches effectuées mais aussi d'être des acteurs de la communication des documents au public, étape qui demeure la finalité du travail de l'archiviste. Néanmoins, il implique que les agents soient mobilisés près de 3 journées par mois, temps sur lequel ils ne peuvent effectuer leurs tâches principales, ou du moins pas de manière optimale.

□ Une légère remontée de la fréquentation contrariée par la crise sanitaire

La baisse de fréquentation en salle de lecture – qui avait été constatée dans le précédent PSCE – semble avoir été freinée en 2018 et en 2019. Une remontée a même été amorcée, tant en nombre de séances de travail que de communications sur ces deux années.

	séances	communications
2005	6751	23790
2006	6137	19625
2007	5847	18264
2008	5308	16821
2009	5033	16528
2010	4480	16900
2011	4514	16640
2012	4283	17539
2013	4148	17379
2014	4253	16407
2015	4227	15764
2016	3853	13727
2017	3977	14333
2018	4538	12320
2019	4726	14770
2020	1906	7308
2021	3833	9470

Tableau 10. Séances de travail et communications en salle de lecture, 2005-2021.

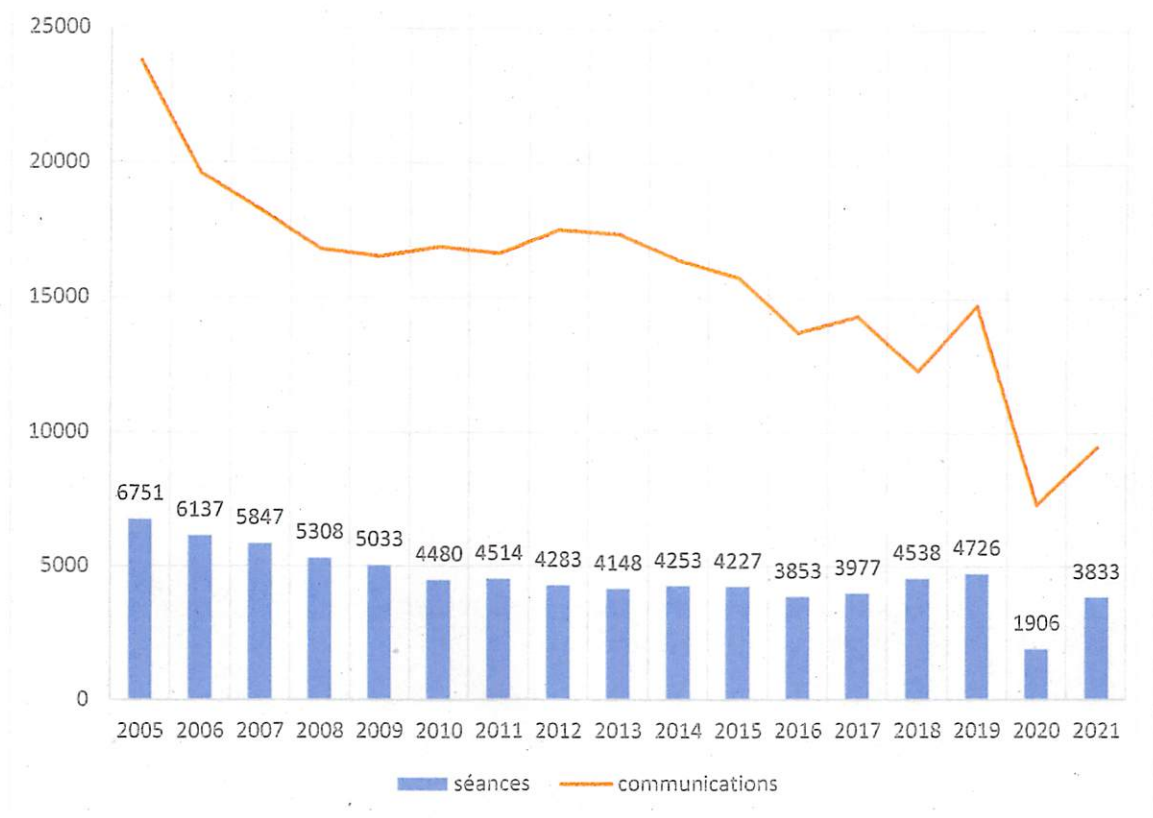


Figure 13. Séances de travail et communications en salle de lecture, 2005-2021.

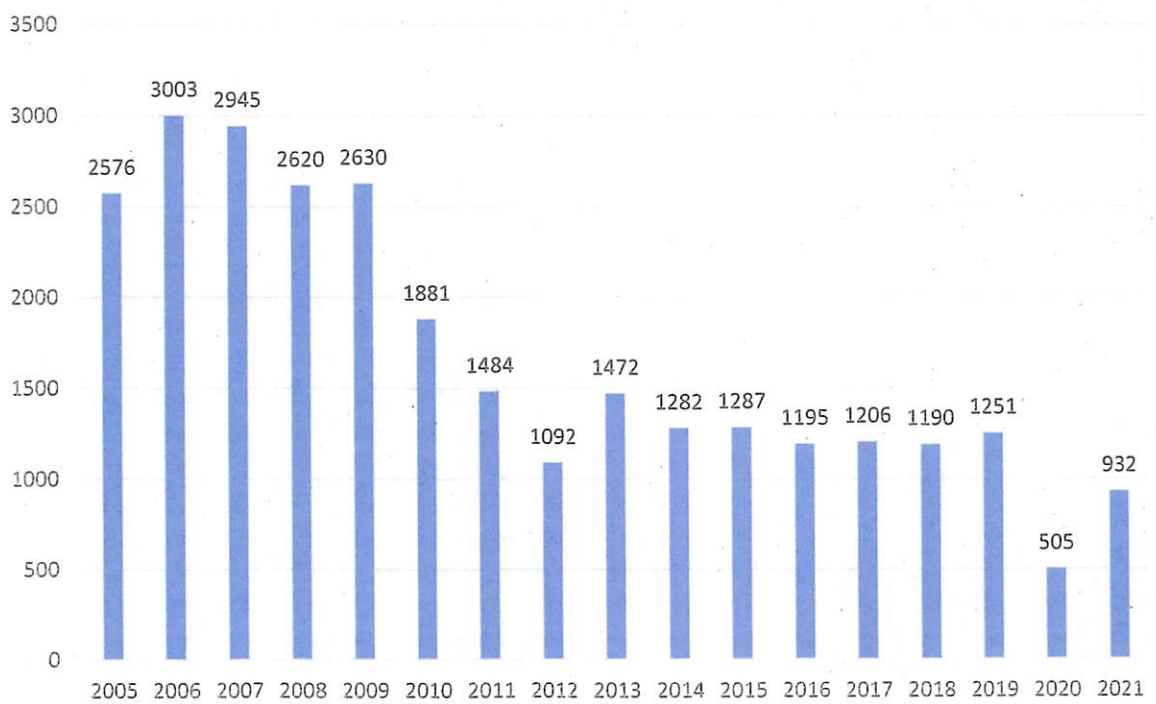


Figure 14. Nombre de lecteurs actifs, 2005-2021.

	lecteurs actifs	scientifiques	généalogistes	Autres (administratifs, juridiques, non déclarés)
2017	1206	75	631	500
2018	1190	90	538	562
2019	1251	75	935	241
2020	505	25	214	266
2021	932	56	639	237

Tableau 11. Typologie des lecteurs accueillis en salle de lecture.

Toutefois, comme nous l'avons déjà évoqué dans le précédent PSCE (2016-2021), il est logique qu'un accroissement de l'offre numérique, portant sur des documents les plus demandés (état civil, notariat, hypothèques), entraîne mécaniquement une baisse de la fréquentation en salle et notamment une baisse des communications (contrairement à la demande de communication par correspondance, voir *infra*). Aussi est-il vain de vouloir faire monter les deux courbes. Cela doit nous interroger sur un éventuel redimensionnement horaire de l'accueil physique en salle de lecture (plages horaires ou jours d'ouverture).

□ Les aménagements de la salle de lecture

La salle de lecture a connu depuis 2017 plusieurs aménagements, en dehors de ceux qui ont été imposés par la crise sanitaire, pour renforcer la sécurité et la conservation des documents mais aussi pour améliorer le confort des lecteurs :

- Installation de caméras de surveillance (fonctionnelles mais non activées en attendant l'autorisation de la préfecture) ;
- Installation prévue d'un scanner de livres à l'usage des lecteurs ;
- Installation du Wifi gratuit (sur inscription auprès de l'accueil).

2.5. Les recherches par correspondance

Depuis la loi de 2008 sur les archives, la communication d'une copie d'un document précisément identifié est un droit assuré par la loi. Si cette nouvelle manière d'accéder aux archives historiques a mis du temps à être connue et utilisée, les chiffres de ces dernières années montrent qu'elle a maintenant pris beaucoup d'ampleur et la plupart des services publics d'archives se trouvent limités dans leurs tâches générales par le temps consacré aux recherches et la fourniture de ces actes à distance (la lecture des tableaux doit cependant être tempérée par le fait qu'avant 2013 les recherches par correspondance – courriers et courriels- n'étaient pas toutes enregistrées).

Une très légère baisse a été constatée pour l'année 2020, sans doute en raison de la crise sanitaire et des confinements. La tendance haussière a repris avec force depuis.

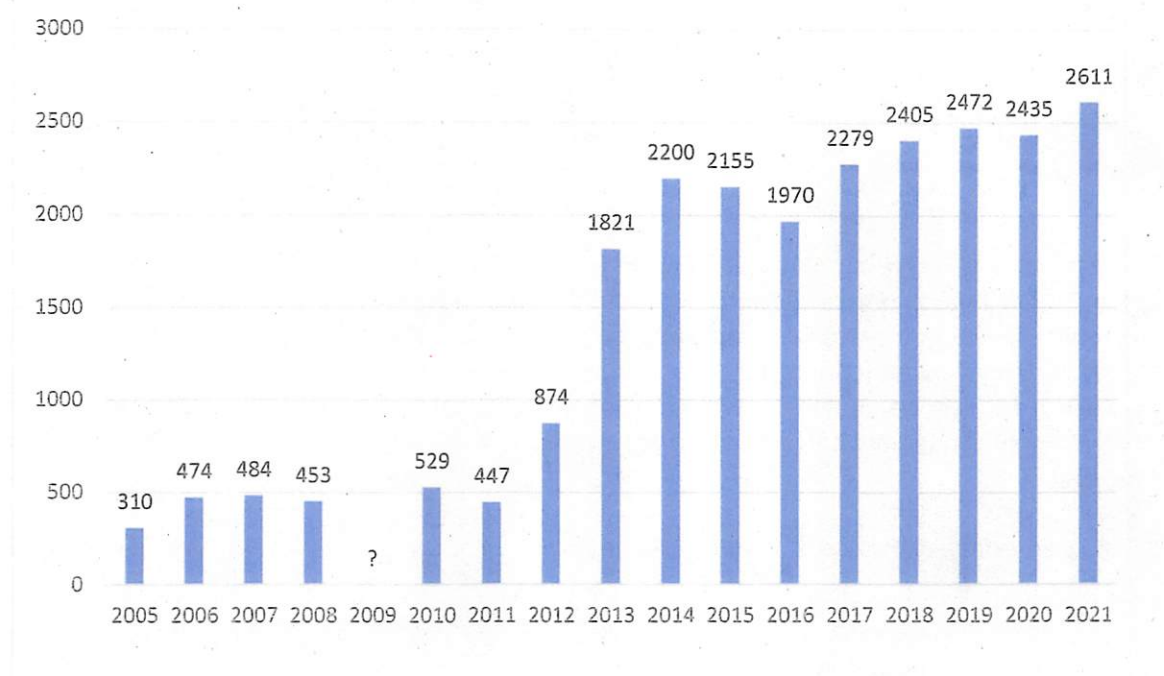


Figure 15. Les recherches par correspondance, 2005-2021.

Cette tendance longue d'augmentation des demandes de recherches par correspondance ne devrait pas faiblir et imposera à moyen terme un cadrage du service proposé, bien entendu dans le respect de la loi.

La numérisation massive n'est qu'une part de la réponse, comme les chiffres le montrent : malgré les deux, puis trois, puis quatre millions d'images en ligne depuis 2010 la demande par correspondance n'a pas baissé, bien au contraire (et à l'inverse de la fréquentation de la salle de lecture), la fourniture sur le site de documents, notamment la mise en ligne des inventaires, des tables et des répertoires, engendrant de nouvelles demandes plus précises, ou tout simplement la facilité d'accès aux documents permettant des recherches nouvelles (et de nouveaux chercheurs) engendrant par rebonds des nouvelles recherches plus poussées. Les archives sont un peu victimes de leur succès numérique et cela pourrait être en un sens réjouissant si les moyens humains pour répondre individuellement à chacun étaient illimités.

2.6. Des moyens financiers et humains

Des budgets maintenus

Depuis 2016, les budgets accordés aux projets de valorisation ont été maintenus et ont permis de mener une grande partie du programme annoncé dans le précédent PSCE.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6233 (expositions)	31 000	34 500	34 000	34 000	36 000	26 000
6236 (publications)	32 000	24 500	32 500	32 000	34 000	35 900

Tableau 12. Crédits alloués (euros) sur les lignes 6233 (expositions) et 6236 (publications), 2016-2021.

Création d'une mission des publics et de l'action culturelle

Le PSCE 2017-2021 a donné lieu à la création d'une mission des publics et de l'action culturelle. L'ancien agent en charge des actions de valorisations (expositions, publications, médiations *intramuros* et numérique) est passé responsable d'une équipe de 5 personnes après le regroupement de postes :

- Provenant du service des archives communales, privées et de la conservation (2 agents de l'atelier de photographie) ;
- Provenant du service des archives modernes et contemporaines (1 agent responsable de la bibliothèque, 2 agents archivistes).

Les agents ont vu leurs fiches de poste évoluer afin d'intégrer des missions propres à la valorisation et ainsi renforcer les actions de ce domaine, sans trop diminuer par ailleurs leurs autres missions. L'agent responsable de la bibliothèque, en plus de son cœur de métier, participe donc à la préparation des expositions, des publications, à l'animation des visites et des ateliers ainsi qu'à la rédaction des contenus culturels mis en ligne sur le portail internet. Un agent archiviste en charge des contenus généalogiques mis en ligne prépare les contenus culturels mis en ligne sur le portail et programme les publications sur les médias sociaux. Le second agent archiviste, par ailleurs en charge du classement des périodiques, participe activement à la préparation des publications, des expositions et à l'animation des visites, notamment scolaires. Il assure également les relations avec les institutions extérieures qui prêtent ou empruntent des documents originaux dans le cadre des expositions.

Chacune des missions n'est cependant assurée que par un seul agent, ainsi l'absence de l'un entraîne la suspension de l'une ou de l'autre des missions.

III. 2022-2028 : Des Archives au service des Manchois et de leur histoire

Le concept de Maison de l'histoire de la Manche, initié en 2016, est un outil pour tourner les archives départementales vers leurs publics, en particulier leurs publics élargis (pas seulement le petit cercle des chercheurs), de manière résolue et connue ; c'est aussi un outil de communication pour faire connaître cette démarche d'ouverture. Les propositions du présent projet scientifique, culturel et éducatif 2022-2028 sont ainsi définies et choisies de manière à placer les publics au cœur des dispositifs, notamment les publics géographiquement éloignés, grâce à l'usage du numérique qui leur permet d'accéder à nos ressources.

Le PSCE propose des objectifs qui doivent cependant être conciliés avec les autres missions de la direction, notamment les missions administratives et réglementaires, et être en adéquation avec ses moyens.

3.1. Au service des communes

- Un grand plan de sauvegarde et de partage des archives communales par le numérique

L'opération nouvelle la plus saillante que nous proposons de mettre en place, telle qu'elle a été inscrite aux orientations stratégiques du Département en 2022, est de numériser les documents « essentiels » des archives historiques des 601 communes anciennes du département :

- Registres des délibérations (des origines jusqu'aux années 1960) : il s'agit de documents uniques rassemblant les décisions municipales et reflétant l'action des municipalités au cours des XIX^e et XX^e siècles. Ces documents sont la base de l'histoire communale et ils sont potentiellement en péril dans les mairies. Ce constat est fait au cours des visites régulières, ou en dépouillant les procès-verbaux des archives réglementaires de début de mandatures des maires, que les registres les plus anciens disparaissent par manque d'intérêt, de temps, de moyens ou sont difficilement accessibles et encore moins exploités par les historiens locaux.
- État civil de 1892 à 1912 : la numérisation de cette tranche de l'état civil correspond à une forte demande du public généalogiste (voir *infra*).
- Recensements de population XIX^e –XX^e siècles : ces documents sont parfois encore conservés dans les archives communales, souvent oubliés au fonds d'un grenier ou d'une armoire, souvent aussi mangés par les poissons d'argent (insectes papivores). La collection départementale ayant brûlé en 1944, l'exemplaire municipal est d'autant plus précieux. Il est très recherché par les généalogistes. Il permet aussi de passer de l'histoire des familles à l'histoire des lieux, maison par maison, participant à ancrer dans l'histoire locale les liens généalogiques.
- Documents du cadastre (plan couleurs, matrices anciennes et état de sections) : ces documents permettent d'écrire l'histoire des biens fonciers et des maisons.
- Autres documents remarquables pouvant se trouver en mairie.

Les archives départementales se proposent d'établir des conventions de partenariat avec les communes de plus de 2 000 habitants pour un emprunt temporaire des documents. Elles incitent aux dépôts des archives anciennes pour les communes de moins de 2 000 habitants (selon le Code du Patrimoine, les archives anciennes de ces communes doivent être conservées aux archives départementales, notamment les typologies ci-dessus mentionnées). La numérisation des archives anciennes de la ville de Granville a été réalisée en 2021 et sert de prototype de ce qu'il est souhaitable de généraliser pour toute la Manche. Les archives anciennes de la ville d'Avranches ont bénéficié au premier semestre 2022 du même traitement.



Figure 16. Copie faite Ducouldray, notaire et secrétaire du roi des chartes de confirmation et privilèges de la ville de Granville accordées par Louis XII, Charles VII, François Ier et Henri II, 14 juin 1559.

Ce document conservé à Granville a été numérisé par les archives de la Manche. Il est accessible sur archive-manche.fr.
(Archives de la Manche, fonds numérisé des archives municipales de Granville, 225 Num 1).

La mise en œuvre de ce plan ambitieux nécessite cependant de l'apport ponctuel mais régulier de moyens humains supplémentaires (estimés à deux chargés de missions temporaires six mois par an aux archives départementales sur un temps de 5 à 6 ans) ainsi que de moyens de communication autour de l'opération.

□ Enrichir le dictionnaire historique des communes de la Manche sur le site internet

La numérisation de ces archives « essentielles » des communes permettra d'enrichir considérablement le « dictionnaire des communes » créé en 2020 sur le nouveau site internet des archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche. Ce dictionnaire des communes vise à rassembler sur une seule page les ressources archivistiques (écrites, iconographiques, photographiques, éventuellement audiovisuelles) disponibles pour chacune des communes de la Manche : en entrée simple et facile pour tout internaute. Chaque commune aura ainsi sa page d'entrée sur le site des archives départementales avec les ressources numérisées quel que soit leur lieu de conservation des originaux et aussi des inventaires des documents non numérisés mais consultables en salle de lecture.

□ Créer une commission départementale pour l'héraldique communale.

Pour aider les communes et les collectivités qui le souhaitent à se doter d'un blason représentant de manière pérenne, grâce au langage emblématique, l'histoire et la géographie de leur territoire, les archives départementales, qui détiennent une connaissance en matière de langage et de tradition héraldique, proposent une commission qui, en dialogue avec les municipalités, indiquerait des pistes de composition de leur emblème héraldique. Ainsi, en aidant les communes intéressées à se doter d'un blason, on aiderait à créer un élément d'appartenance et de reconnaissance partagé par leurs habitants, notamment dans des communes nouvelles (le blason est une marque d'appartenance utilisable par tous et non une marque exclusive d'une autorité comme l'est un logo).

Cette commission pourrait être composée de trois archivistes des Archives versés en héraldique, et de deux ou trois consultants extérieurs. Cette commission demanderait très peu de moyens

supplémentaires (peut-être acquisition d'un logiciel de dessin adapté, mais possibilité d'utiliser un logiciel libre) hormis le temps à y consacrer.

Notons qu'en 2022, deux communes ont déjà sollicité l'aide des archives départementales pour concevoir leur blason : Poilley et Lolif.



Figure 17. Détail du tableau d'ascendance de François du Moncel, sieur de Saint-Nazaire, et de sa femme Isabeau de Pierrepont, XVII^e siècle (Archives de la Manche, chartrier Dursus de Courcy, 126 J 103 / CD50, cl. D. Daguier).

- Aider les communes à se doter de magasins de conservation d'archives

Dans le cadre des contrats de pôles il a été acté lors de la précédente mandature la possibilité d'aider des communes à se doter de magasins d'archives (aide pouvant aller jusqu'à 40 %). Cette politique est poursuivie, mais doit être encore mieux connue et mieux définie (critères d'éligibilité). Elle doit pouvoir répondre aux besoins exprimés par les collectivités qui ont la responsabilité de conservation de leurs archives définitives (communes de plus de 2000 habitants et EPCI). Les archives départementales apportent là leur expertise et mettent à profit leurs visites régulières des archives communales pour faire connaître ce dispositif départemental.

3.2. Au service des Manchois de l'intérieur et de l'extérieur par le numérique

- Numériser l'état civil après 1892 et autres documents généalogiques

Il existe de la part des internautes généalogistes une attente forte pour la mise en ligne de l'état civil postérieur à 1892. En 2020, 269 demandes de numérisation d'actes postérieurs à 1892 ont ainsi été adressées aux archives ; demandes auxquelles il faut ajouter 300 interrogations relatives à l'état civil. En voici, quelques exemples⁷ :

⁷ L'orthographe originale des messages a été ici conservée.

« Pourriez-vous me préciser comment avoir accès à un acte de mariage de 1895 à Amfreville. Apparemment et sauf erreur de ma part, Cet acte n'est pas disponible en ligne » (S. L.)

« Je suis actuellement en pleine recherche généalogique. Cependant je me suis retrouvé face à un mur car j'aurai besoin pour continuer d'avancé dans mes recherches d'actes se situant après 1892.

Je m'explique : mon arrière grand père est né à Montgardon en 1918. De cette acte j'ai pu avoir l'identité des ses deux parents B... Alexandre Albert et H... Marthe Marie. Cependant c'est deux personnes n'apparaissent nulle part sur les site de recherche généalogique. Tout ce que je sais c'est que :

B... Alexandre Albert est né vers 1884 et mort entre 1958 et 1970.

H... Marthe Marie est née vers 1886 et morte avant 1958.

Habitant dans la région parisienne il met impossible de venir juste pour voir si je trouve ce que je cherche. Ainsi j'aimerais savoir si cela est possible de savoir quand les archives datant d'après 1892 seront mis en ligne ? Notamment les recensements de 1906.

Sinon connaissait vous une solution afin que je ne me déplace pas pour rien jusqu'à Saint-Lô.

Des cercles d'entre-aide ou des personnes faisant des recherches pour les particuliers.

En espérant ne pas vous déranger avec ce mail mais je ne sais plus quoi faire » (C. B.)

« Bonjour Madame, Monsieur,

Je souhaite savoir si les archives de l'Etat-Civil comprise entre 1899 et 1913 vont être mises en ligne très prochainement.

Merci de me tenir informé.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. » (M. A.)

« Bonjour

Pensez vous mettre plus d'état civil à disposition, car pour faire nos recherches généalogiques nous sommes bloqués a l'année 1892

Cordialement »

Bonjour , je m'étonne de ne pas trouver sur le site les mêmes informations que les les sites du Calvados et de l'Orne à savoir le recensement qui vont des années 1786/90 à 1968 ..ainsi que l'état civil qui va jusqu'en 1902 pour l'orne , 1914 pour le calvados et les tables décennales qui vont jusqu'en 1942 pour les deux ..à quand ses informations identiques pour la Manche ??

Pour réponse à cette demande, les archives ont commencé à numériser les registres déjà déposés par les communes.

Les documents concernés étant principalement répartis en commune, leur numérisation nécessiterait que les communes déposent aux archives et/ou prêtent pour numérisation ces registres. Dans les deux cas, il s'agit d'un vaste chantier, chronophage en amont et en aval.

Le plan de sauvegarde et de partage des archives communales développé *supra* répondra évidemment à cette demande. Pour la numérisation de l'état civil le choix a été fait de partir des registres tenus par les communes et de plus de 110 ans d'âge en raison de l'exhaustivité des mentions marginales qu'on peut y trouver, au contraire des registres plus récents (des personnes centenaires peuvent être encore en vie) ou des registres tenus par le greffe du tribunal qui ne reportent plus les mentions marginales si précieuses pour les recherches généalogiques.

Dans la même veine de donner en ligne de nouveaux documents utiles à la généalogie, nous proposons de numériser les collections de faire-part de décès anciens que nous conservons et de les océriser de manière à permettre leur consultation par patronymes.

□ Numériser le notariat abîmé et le rendre accessible

La numérisation est un excellent moyen de communication mais elle contribue également à la conservation des documents en ce sens qu'une fois numérisés les documents ne sont plus manipulés. Les Archives de la Manche ont entamé en 2020-2021 la numérisation des registres du notariat trop abîmés pour être communiqués en salle de lecture et qui de fait étaient interdits à la communication depuis une bonne dizaine d'années. Cette numérisation n'est pas toujours possible, certaines liasses étant trop pulvérulentes pour supporter une numérisation, même réalisée en interne avec grand soin. Cette campagne, faite avec les moyens internes (le photographe des Archives), ne peut être menée qu'à petite vitesse, surtout au regard du nombre de liasses malheureusement concernées. Toutefois, nos premiers pas en la matière ont été déjà salués par les internautes et même par la principale revue de généalogie (*La Revue de généalogie française*). Cette campagne de numérisation mérite d'être poursuivie au fil de l'eau. La numérisation des minutes notariales contribue aussi à faire le lien entre l'histoire des familles et l'histoire des maisons et des lieux, lien qui nous paraît primordial de cultiver pour enraciner la généalogie dans ses territoires manchois.

□ Numériser les fonds manchois du palais princier de Monaco.

La famille de Matignon-Grimaldi, famille régnante aujourd'hui sur la principauté de Monaco, a été l'une des familles nobles les plus importantes du Cotentin et en Normandie sous l'Ancien Régime.



Figure 18. Signature de convention de numérisation à Monaco, 4 juin 2022.

Les fonds de la famille de Matignon, dont le siège féodal était à Torigni, ont été transportés à Monaco au XVIII^e siècle. Ils ont un grand intérêt pour l'histoire proprement manchoise ; Ils ont été très peu consultés et exploités par les historiens, et viennent pallier en partie les destructions de 1944 sur l'histoire de Saint-Lô, de Torigni, et de plusieurs autres cités du département. Ces fonds déjà microfilmés par la France (Ministère de la Culture) pourraient être facilement numérisés. Les pourparlers ont pu être finalisés avec le palais princier de Monaco et le ministère de la Culture français pour que cette numérisation, une fois effectuée, soit rendue accessible sur le site internet des archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche. Une convention en ce sens a été signée à l'occasion de la fête du réseau des « Sites Grimaldi » le 4 juin 2022 à Monaco avec les Archives du palais princier.

□ Numériser des éditions rares de la bibliothèque historique.

La mise en commun du catalogage de la partie ancienne de notre bibliothèque historique sur le catalogue collectif des bibliothèques de France, en 2017, a permis de mettre en lumière une richesse certaine. Plusieurs ouvrages concernant la Normandie ou la Manche y sont rares. Même si on peut toujours espérer que tel ou tel chercheur viendrait à Saint-Lô pour les consulter en salle de lecture, il pourrait être judicieux d'aller au-devant de la demande en numérisant et en diffusant en ligne ces ouvrages rares concernant notre contrée. On pourrait espérer que des chercheurs locaux comme des chercheurs plus éloignés sauront en faire leur miel. Toutefois il faudra veiller à ne pas doubler ce que la BnF aura pu faire et mettre en ligne sur Gallica, mais plutôt s'inscrire en complément le cas échéant.

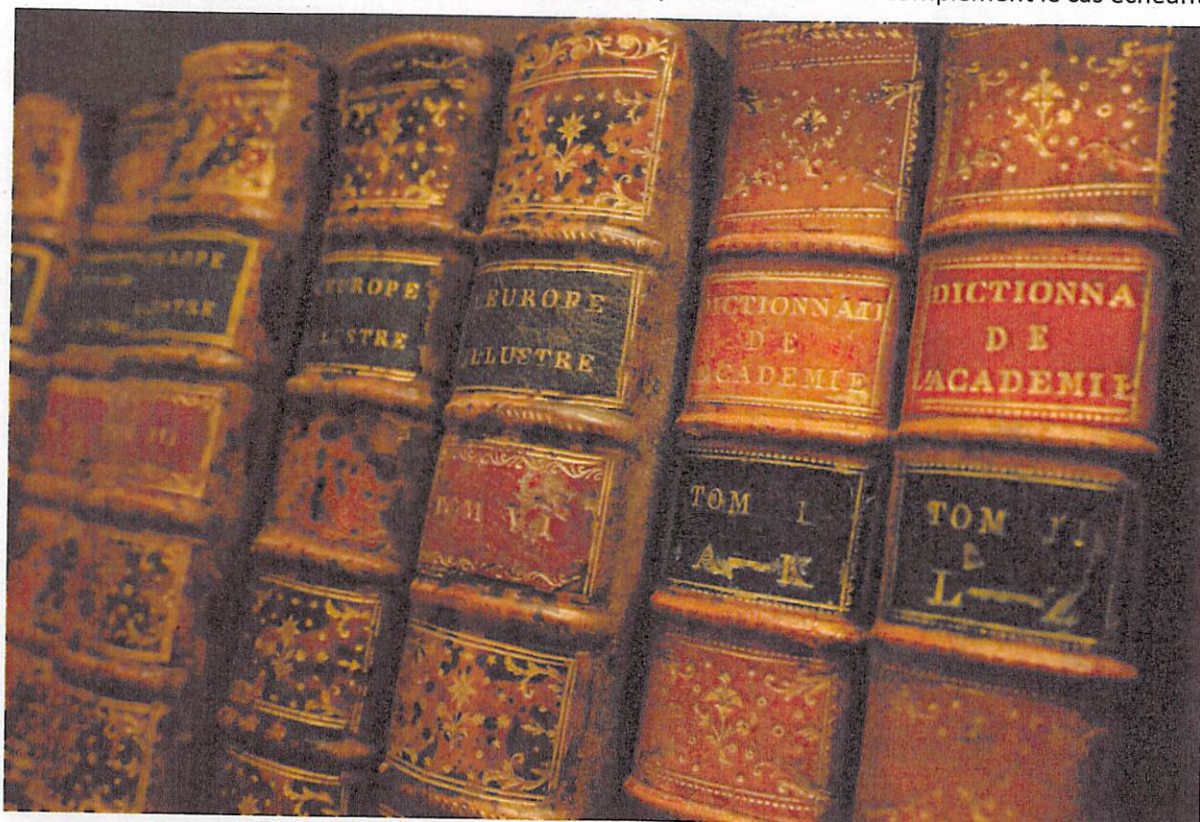


Figure 19. Fonds ancien de la bibliothèque des archives départementales de la Manche (CD50, cl. D. Daguier).

□ Numérisation collaborative : le partage entre lecteurs

Ces dernières années, les Archives de la Manche ont été contactées par la Société Généanet qui anime un réseau d'internautes qui alimentent de manière bénévole un site collaboratif de généalogie. La société souhaiterait mettre en place un partenariat avec la direction afin que les bénévoles manchois qui fréquentent la salle de lecture puissent mettre en ligne des clichés des documents du notariat qu'ils réaliseraient en salle de lecture.

Il est à noter que la réglementation actuelle, ainsi que le mouvement *open data*, autorisent tous lecteurs à utiliser librement les images dont ils sont les auteurs à condition que les documents reproduits soient communicables, qu'ils ne contiennent pas de données à caractère personnel de personnes vivantes et qu'ils ne soient pas soumis à des droits d'auteur.

Le partenariat permettrait donc d'accompagner cette pratique et, en échange, d'orienter une partie du trafic de Généanet sur notre site internet mais aussi de récupérer les clichés réalisés par les internautes dans le respect de critères techniques élaborés par la direction et de les mettre également en ligne sur notre site.

Une médiation internet renforcée

Outre l'enrichissement naturel du site internet par les campagnes de numérisation évoquées ci-dessus et celles déjà en œuvre, il conviendra d'enrichir également les rubriques annexes du portail.

En premier lieu, il faudra compléter les **guides de recherche textuels** par des outils plus ludiques : vidéos tutorielles, guides de recherches sous la forme de cartes (ex. fonds iconographiques géo-référencés *via* des outils *GoogleMap* ou *OpenStreetMap* sur le modèle de la carte réalisé par les Archives nationales pour les Plans, dessins et photographies issus des dossiers de travaux de restauration des cathédrales).

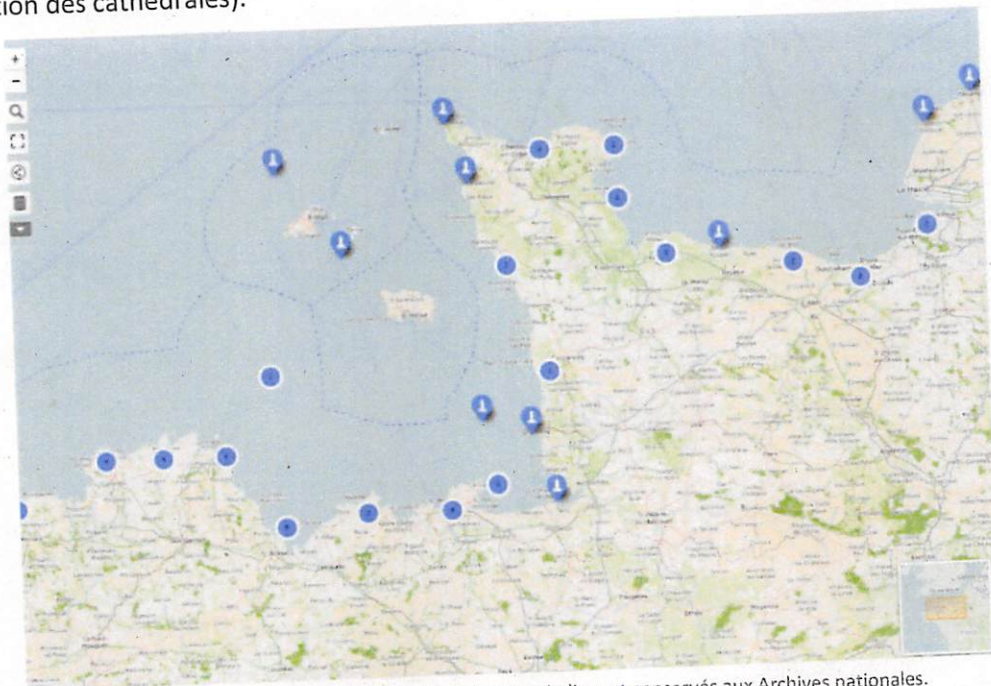


Figure 20. Carte des plans concernant les phares et balises et conservés aux Archives nationales.

Ensuite, le portail internet propose plusieurs **expositions virtuelles** qu'il conviendrait de compléter tous les ans par 2 à 3 nouvelles présentations soit des créations originales (ex. 1692, bataille navale au large du Cotentin), soit la réadaptation d'anciennes expositions et/ou publications en format numérique (ex. *Les enfants de la Libération*). Il faut noter qu'une montée en version de la solution logicielle actuelle utilisée pour le site internet devrait permettre de transformer ces expositions en véritables web documentaires, c'est-à-dire sur des productions multimédias intégrant du son, de l'image fixe et/ou animée, voire des animations⁸.

3.3. Participer par l'histoire à l'attractivité de la Manche

Maintenir et enrichir la politique actuelle de publications

La politique éditoriale des archives, notamment parce qu'elle inscrit dans le temps l'action scientifique de la direction, qu'elle touche plus de personnes sur plusieurs générations que les autres actions, qu'elle participe de l'image du département, mérite d'être maintenue et mieux connue encore.

Les années 2022-2028 permettront donc d'enrichir le catalogue des publications des archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche à travers de nouveaux catalogues d'expositions, des actes de colloques, des portfolios et des éditions de sources.

⁸ Pour des exemples de Web-documentaires : <https://webdoc.france24.com/si-je-reviens-un-jour-louise-pikovsky/> ; <https://www.france24.com/fr/france/20210423-webdocumentaire-le-sourire-d-auschwitz-sur-les-traces-d-une-jeune-d%C3%A9port%C3%A9e> ; <https://webdoc.france24.com/paroles-exode-1940/>

La politique de publication se fonde sur la mise en valeur des documents conservés aux Archives, soit directement, soit à travers leur exploitation. Il convient de veiller à ce critère, notamment dans les partenariats d'édition qui peuvent être noués, de manière à ne pas transformer les Archives en simple maison d'édition historique, ce qui n'est pas leur mission, mais bien demeurer dans la valorisation des fonds, leur communication auprès des publics.

La politique éditoriale pourrait être également développée par la publication d'une revue scientifique périodique (un numéro par an), sur le modèle d'une ancienne publication portée dans les années 1960-1970 par la direction : les *Publications multigraphiées de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, toujours très recherchées et exploitées par les amateurs et professionnels de l'histoire et du patrimoine local. Elle permettrait de mettre en valeur des documents remarquables et curieux, rencontrés dans les fonds, notamment au cours des classements ou des acquisitions, témoins de l'histoire régionale ou nationale, en les contextualisant de façon scientifique. Cette revue contribuerait à l'enrichissement des connaissances et donc des discours sur les lieux, les monuments, les paysages de la Manche, tant par les animateurs du patrimoine que par les acteurs touristiques (et aussi valoriser les travaux de classement, tout comme aussi les connaissances acquises par les agents archivistes qui les font).

Maintenir et développer les partenariats

Il faut voir la Maison de l'histoire de la Manche comme un lieu où les sociétés savantes d'histoire, les institutions patrimoniales du département, mais aussi, nous l'avons vu, les communes dans leur démarche de connaissance de leur histoire et de leur attractivité, peuvent nouer des partenariats fructueux pour valoriser le patrimoine écrit départemental. Il ne s'agit pas de *faire pour* ces associations ou ces institutions mais de *faire avec*. En effet les premières années de la Maison de l'histoire de la Manche ont montré que notre capacité de faire de la valorisation était très vite saturée en raison essentiellement des contraintes humaines (nombre d'ETP disponibles et capacités de synthèse, d'écriture et de corrections méthodologiques et historiques).

Il convient donc de veiller à ce que les partenariats permettent d'accomplir les missions dévolues à la Maison de l'histoire de la Manche et non qu'ils en ajoutent de nouvelles : par exemple un partenariat qui permet de réaliser de manière plus sereine, ou plus scientifique une publication sera un partenariat qui enrichira les deux partenaires (comme pour la nouvelle édition critique du *Journal* de Gilles de Gouberville, faite en partenariat avec le Comité Gilles de Gouberville en 2021). Il en est de même pour la réalisation d'un colloque ou de conférences (comme le colloque « La Normandie existe-t-elle ? », co-organisé avec la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche en 2017) ; ou bien encore la réalisation d'une exposition commune (comme « Voyage archéologique dans la Manche », exposition réalisée avec les musées de la ville d'Avranches en 2016-2017). Tous les partenariats possibles ne pourront pas être développés durant le temps de ce PSCE, mais s'il est possible de réaliser une partie de la feuille de route de l'un et de l'autre partenaire dans le même projet celui-ci mérite d'être étudié.

Rappelons les partenariats déjà noués, parfois très anciens, qu'il convient de continuer à faire vivre selon les projets qui peuvent naître en commun :

Société d'archéologie et d'histoire de la Manche (colloques, conférences, co-éditions, visites) ; Centre culturel de Cerisy-la-Salle (colloques et valorisation d'archives) ; Cercle généalogique de la Manche (ateliers, moissonnages de données) ; Société Jules Barbey d'Aureville (co-éditions, partage d'informations) ; Comité Gilles de Gouberville (co-édition, partage d'images) ; Société d'histoire et d'archéologie d'Avranches (conférences) ; Amis du Mont Saint-Michel (partage scientifique) ; Fondation du Mont Saint-Michel (partage de données numériques) ; Cahiers culturels de la Manche (bourses de recherche, co-éditions) ; Fondation Tocqueville (partage d'archives par le numérique) ; association diocésaine de la Manche (partage d'archives, notamment figurées) ; association Jazz sous les pommiers (partage de témoignages oraux ou filmés de musiciens, festivaliers et organisateurs) ; société Keren production (partage d'images et réalisation de documentaires historiques).

The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups. It is a very interesting and informative study of the social and economic conditions of the country.

The second part of the report deals with the specific details of the various groups and their activities. It is a very detailed and thorough study of the various groups and their activities.

The third part of the report deals with the future of the country and the various groups. It is a very thoughtful and well-reasoned study of the future of the country and the various groups.

The fourth part of the report deals with the various groups and their activities. It is a very detailed and thorough study of the various groups and their activities.

The fifth part of the report deals with the various groups and their activities. It is a very detailed and thorough study of the various groups and their activities.

Parmi les partenariats nouveaux ou à revoir, trois concernent les archives sonores et audio-visuelles :

- Avec la Fabrique de patrimoines en Normandie (c'est-à-dire avec la région Normandie) : le partenariat cadre précédent est échu. Il portait sur la collecte en commun et le partage de films amateurs documentant l'histoire du département (fêtes communales, événements sportifs, vacances dans la Manche, cérémonies religieuses, etc.). Bien que peu mis en œuvre, il mériterait d'être réitéré et surtout revisité de manière à enrichir les deux structures dont les missions de collecte et de valorisation sont proches, et parfois, il faut le dire, concurrentes. Mieux vaut s'accorder et s'enrichir mutuellement.
- Avec la Fabrique de patrimoines en Normandie (Région Normandie) encore, autour des parlers normands. La Fabrique a le projet de développer un atlas linguistique en ligne des parlers normands. L'une des ressources premières de cet atlas, la collecte audio menée dans années 1980 par l'éthno-linguiste Patrice Brasseur, a été déposée en 2016 aux Archives de la Manche. Ce fonds conséquent, qui concerne les parlers de toute la Normandie (et diaspora) a été traité durant deux années par les archives départementales. Un partenariat entre le Département de la Manche (Archives), la Fabrique de patrimoines en Normandie et la Région Normandie devrait permettre une collaboration où chaque partie serait respectée à hauteur de ce qu'elle fournit, le Département ayant déjà accompli ses missions de classement, d'analyse et de mise à disposition.
- Avec l'association OFNIBUS, à l'occasion d'une résidence d'archives en itinérance prévue en 2023 sur le territoire de Granville Terre et Mer (autour du carnaval de Granville) : il s'agirait de déposer dans le fonds des archives départementales les documents audiovisuels collectés lors de la résidence. Ces documents sont numérisés et indexés par Ofnibus, le coût sera pris en charge par la collectivité accueillante et par des financements DRAC. Une convention de partenariat- conservation entre Ofnibus et les archives départementales définira les termes précis de cette coopération.

D'autres partenariats pourront, bien entendu, enrichir encore le réseau que la Maison de l'histoire de la Manche entend contribuer à animer au service de la connaissance et du partage de l'histoire des territoires de la Manche (par exemple un partenariat est envisagé avec la Société académique de Cherbourg pour partager sous forme numérique leurs archives anciennes).

- Expositions : préférer l'excellence au nombre

Afin de conserver l'exigence scientifique des projets d'exposition et pour cela de laisser du temps aux équipes d'effectuer des recherches, de la numérisation et des travaux de rédaction, le rythme des expositions sera adapté avec un seul projet important par an. En outre, cela permettra de concentrer les moyens, notamment financiers, sur cet événement.

Cette fréquence n'empêchera pas, en fonction des opportunités et du calendrier (ex. commémorations particulières), d'intercaler une petite exposition soit conçue en interne sous la forme de panneaux ou de tirages photographiques, soit empruntée à des partenaires.

- Une ouverture des expositions le week-end ?

Les expositions souffrent d'une ouverture au public restreinte aux horaires d'ouverture du service (horaires administratifs), du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures. La solution passerait peut-être par l'emploi, une partie de l'année, sur le temps de l'exposition, de vacataires qui assureraient la surveillance et l'accueil de l'exposition. On pourrait par exemple envisager des vacances sur certaines heures du week-end seulement, par exemple le dimanche après-midi. Il n'apparaît pas souhaitable cependant que les agents permanents des Archives, sauf exceptions sur des week-ends particuliers, assurent ces permanences eux-mêmes. En effet cela grèverait très sensiblement leur capacité d'action les jours de semaine en raison des récupérations d'heures.

Néanmoins, une telle solution devra s'accompagner d'une réflexion quant au contrôle des accès et à la sécurité du bâtiment car seuls le hall d'accueil et la salle d'exposition devront être accessibles le week-end, le public ne pouvant en aucun cas, pour des raisons de sécurité, pénétrer dans la salle de lecture, les espaces administratifs et de conservation. En outre, elle nécessiterait une formation minimale des vacataires ainsi que l'élaboration de procédures anticipant tout problème, avec sans doute des cadres intermédiaires ou supérieurs (B et A) en astreinte.

Il y aurait aussi un risque, au moins au départ, d'incompréhension de certains chercheurs de voir les archives ouvertes le week-end mais pas la salle de lecture, qui constitue pourtant le cœur de leurs missions traditionnelles (et ce d'autant plus si on restreignait en parallèle les horaires de la salle de lecture). Toutefois il sera toujours possible de communiquer sur le fait que le site internet, véritable salle de lecture virtuelle, permet d'accéder sans cesse à plus de documents, à toute heure du jour et de la nuit.

Un accompagnement renforcé en matière de communication

Les expositions, même si elles rencontrent un public appréciable en nombre, (assez comparable aux fréquentations des expositions des musées de Saint-Lô par exemple), ne bénéficient généralement que d'une faible exposition médiatique, une communication à bas bruit, essentiellement dans la presse quotidienne régionale (et encore limitée aux éditions saint-loises) à l'occasion de l'inauguration. Il en va de même, généralement, du lancement d'une publication. Une couverture au moins départementale, et même régionale serait pourtant justifiée au regard des thématiques qui sont systématiquement départementales voire normandes (« 1000 ans de Normandie », « Saint Louis et la Normandie »), et parfois nationales (ex : « une histoire de Marin, archives et souvenirs de Marin-Marie »).

Le succès des expositions reposant sur la communication et sur un effet de « bouche à oreille », elles pourraient bénéficier d'un véritable plan de communication, en direction des médias traditionnels, mais aussi vers les médias web (médias sociaux, You tube, chroniqueurs web...), pas seulement la semaine de l'ouverture mais presque chaque mois de leur tenue. Cette communication, même auprès des personnes qui finalement ne viennent pas voir l'exposition, dans tous les cas, participe de l'image du département et de son aura historique.

Il faudra revenir aussi aux inaugurations des expositions, suspendues durant la période pandémique, car nous avons perdu le contact avec nos habitués, petit noyau qui peut commencer la publicité de l'exposition par le bouche à oreille qui est l'autre canal efficace pour faire venir les visiteurs. Il serait d'ailleurs peut-être judicieux de prévoir un événement culturel lors même de l'inauguration, de type petit concert, lecture d'archives, déclamation de texte ou slam. En terme de fréquentation, il faudrait tendre vers les 1000 visiteurs et plus par mois, en moyenne, pour les expositions de type « grand public » et les 600 par mois pour les expositions « découvertes » ou plus pointues.

Proposer le prêt d'expositions sur panneaux

S'il n'est pas envisageable de réaliser une exposition à la demande pour une association ou une commune (hors partenariat spécifique et organisé longtemps à l'avance), les archives ont entrepris, depuis 2020, de décliner sur panneaux légers leurs expositions (au contenu nécessairement allégé aussi). Il est proposé de rendre systématique cette déclinaison de manière à constituer un catalogue d'expositions itinérantes pouvant être facilement prêtées aux associations, aux communes, aux établissements scolaires ou bien accueillant des personnes âgées. Des moyens de communications devront cependant soutenir ce projet de manière à faire connaître cette possibilité d'emprunt.

3.4. Ajuster nos moyens de communication des archives ?

Numériser et maintenir la salle de lecture ouverte ?

Comme évoqué *supra*, une politique active de numérisation et de communication sur le site internet entraîne de fait une baisse sensible de la fréquentation de la salle de lecture. Il restera sans doute toujours un petit nombre de chercheurs assidus ayant besoin de documents rares et de niches, et aussi d'autres personnes ayant besoin d'être accompagnées dans leurs recherches par les archivistes eux-mêmes. Cependant, dans les années qui viennent, on ne pourra pas ne pas s'interroger sur un redimensionnement de l'amplitude horaire de la salle de lecture, comme beaucoup de départements l'ont fait déjà. Pour l'heure, après deux années de restrictions sanitaires ayant perturbé la fréquentation et dégradé les relations sociales, à la vue aussi du côté très aléatoire des fréquentations de la salle, il paraît prématuré de tirer immédiatement des conclusions en ce sens. D'autre part, les agents archivistes demeurent très attachés à ce « service au public » que constitue l'accueil en salle de lecture. Il faut voir en effet le côté social des relations qui peuvent se nouer entre chercheurs et avec les archivistes : cela participe aussi du concept de « Maison de l'histoire ». Peut-être faudra-t-il cependant s'autoriser à restreindre ces horaires d'ouverture (une matinée ou une journée) avant même la fin de ce PSCE (2028) si les chiffres de fréquentation continuent de baisse.

La question de la communication individuelle à distance

Ce troisième mode de communication des documents qui est de répondre individuellement à distance doit être également interrogé. En effet, ce mode, inscrit dans la loi depuis 2008 (cf. *supra*, 2.5), par son augmentation constante, pose la question, dans tous les services d'archives, du service individuel qui prend le dessus sur le service de l'intérêt général : le temps passé, de plus en plus important, à répondre individuellement à une demande est pris sur le temps qui serait passé à réaliser soit un inventaire d'archives qui pourrait servir à plusieurs individus sur plusieurs générations, soit à créer une action culturelle destinée à de nombreux visiteurs ou lecteurs, soit encore au temps passé en salle de lecture tenue ouverte pour plusieurs lecteurs. Nous n'ignorons pas que cela traduit une évolution sociale ou civilisationnelle assez générale (« une société pour chacun » plutôt qu'une « société pour tous »), peut-être entretenue d'ailleurs par la société numérique qui laisse penser à chaque internaute qu'il est seul devant son écran à bénéficier d'un service élaboré pour lui (administration numérique au guichet), les demandes laissées via le site internet ou l'adresse générique des Archives le laissent souvent penser.

La loi permet cependant de limiter les réponses aux personnes qui feraient des demandes « répétitives et abusives » (art. L 311-2 du Code des relations entre le public et l'administration). Toutefois aucune jurisprudence n'est encore venue préciser ces « limites » dans le cas d'un service d'archives, limites qui d'ailleurs peuvent varier d'un service à l'autre. Après de nombreuses réflexions menées en interne, aucune solution bien évidente n'est apparue, pas plus que dans d'autres archives départementales d'ailleurs, (comme la tarification d'une recherche par exemple, qui serait possible lorsque la demande n'est pas très précise et demande une recherche dans les inventaires par le personnel archiviste, mais nécessiterait des devis et un encaissement par le régisseur, donc un alourdissement des tâches administratives par ailleurs).

Pour aider le personnel des Archives dans son discernement, il est donc proposé d'explicitier plus clairement « les limites » des Archives de la Manche, par exemple en limitant à la fourniture à 10 ou 15 documents par an et par correspondant particulier (ainsi que pour les généalogistes professionnels – lesquels sont d'ailleurs rémunérés pour leurs recherches –), et lorsque les documents sont clairement identifiés par le demandeur ou facilement identifiables par les agents (en dehors d'éventuelles périodes des restrictions sanitaires de la salle de lecture, il va sans dire). Précisons qu'il s'agit de documents qui ne sont pas accessibles en ligne.

Pour les recherches très complexes comme la recherche de droits de propriété ou de passage sur un bien foncier, outre qu'elles sollicitent beaucoup de temps des agents (30 à 60 minutes par recherche), il y a le risque toujours possible de donner des réponses partiellement erronées car incomplètes pouvant entraîner des responsabilités qui ne sont pas celles incombant aux archivistes. Décliner ce type de recherche, renvoyer vers les notaires (pour certaines recherches vers des généalogistes professionnels) et en tous les cas clairement prévenir des limites des archives départementales aiderait à clarifier ce que l'administration des archives ne peut pas faire. Il faut noter que des guides de recherches adaptés aux spécificités des Archives de la Manche, guidant pas à pas les lecteurs, sont proposés sur le site internet ; d'autres, édités par des spécialistes des différentes recherches au niveau national sont aussi en libre-service en salle de lecture.

Outre ces premières orientations décrites ci-dessus, il convient de prévoir, au cours du PSCE, de renforcer le cadrage de cette activité afin qu'elle reste compatible avec les moyens humains existants aujourd'hui. Un suivi précis des demandes et du temps passé sur les plus spécifiques d'entre elles sera utile pour asseoir les futures décisions sur une base documentée.

Susciter de nouvelles recherches sur l'histoire manchoise : vers une résidence d'historiens ?

L'expérience menée en 2018-2019 qui consistait à donner des bourses d'aide à la recherche sur les fonds documentant la Reconstruction a été très positive, grâce à un partenariat avec l'association des Cahiers culturels de la Manche : des étudiants en architecture, en histoire de l'art sont venus en salle de lecture dépouiller des fonds qui dormaient depuis trop longtemps. Leurs travaux vont paraître prochainement dans l'ouvrage en cours de réalisation (*La Manche reconstruite*), mais déjà plusieurs communes (Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes, Montebourg, Pontaubault, ...) ont tiré parti de ces recherches suscitées par la Maison de l'histoire de la Manche en demandant à certains de ces chercheurs de réutiliser leurs recherches pour tel ou tel de leurs projets locaux. On constate donc un dynamisme sur cette question de la Reconstruction manchoise qui a été en partie alimenté par ces bourses de recherches.

Inscrire dans le présent PSCE le principe de réitérer l'expérience d'intéresser des étudiants sur tel ou tel sujet d'histoire manchoise, notamment par des bourses de recherches, serait une manière de dynamiser la recherche historique sur le département, soit en fonction du programme des futures expositions et publications, soit en fonction des fonds conservés et classés.

Cette incitation pourrait aussi prendre la forme de « résidence d'historiens », sur le modèle des résidences d'artistes, où le conseil départemental proposerait à un chercheur de demeurer trois semaines sur un site proche des Archives (par exemple un studio au haras voisin dans le cadre de ses réaménagements ou dans Saint-Lô ; lieux d'hébergement encore à imaginer et à créer) pour y mener des recherches sur une thématique proprement manchoise, préparer un texte novateur édité par la Maison de l'histoire de la Manche, et témoigner aussi de ses recherches de la manière d'écrire l'histoire auprès du service éducatif des archives.

3.6. Transmettre : faire évoluer l'offre du service éducatif

Il paraît nécessaire, comme souligné ci-dessus, de repenser notre offre pédagogique pour continuer d'offrir un accueil des scolaires adapté à la fois à leurs besoins et à nos capacités.

Voici quelques pistes pour résoudre ces problématiques :

- Un partenariat avec le pavillon des énergies installé récemment à Saint-Lô pour proposer une offre conjointe aux établissements scolaires, leur permettant ainsi de préserver leur optimisation des frais de transport des scolaires.
- la création d'une valise « archives », c'est-à-dire d'un kit contenant des fac-similés de documents originaux regroupés thématiquement qui pourraient circuler dans les

établissements. Au besoin, les agents des archives pourraient former les professeurs ou les professeurs-documentalistes à l'exploitation de ce kit ;

Afin de proposer des alternatives à la visite des locaux, problématiques en raison de la circulation des groupes et de l'organisation, trois axes de réflexion sont possibles :

- travail des groupes à l'aide d'un questionnaire autour de l'exposition en cours ;
- animation d'**ateliers sur le thème du patrimoine**. Ces ateliers d'une heure auraient lieu en parallèle des ateliers pédagogiques (en lien avec le programme) qui sont animés par le professeur du service éducatif, dans l'une des salles de réunion. Ils seraient plus ludiques que ces derniers, car axés sur la manipulation et la création. Ils pourraient porter sur :
 - o créer son arbre généalogique ;
 - o créer son blason ;
 - o le petit archiviste (ex. archives de la Marne) ;
 - o l'histoire du livre ;
 - o fabriquer, relier et décorer son « livre de raison » ;
 - o énigme historique à résoudre

Ils pourraient être conçus et animés par les agents de la mission des publics et de l'action culturelle ; une version primaire et une version collège seraient bienvenues.

- Création d'un film documentaire présentant les métiers des archives et les bâtiments. Présenté dans l'auditorium, suivi de questions/réponses avec un archiviste, il dispenserait de la visite des locaux, ou, du moins, une courte visite jointe (salle de lecture, un magasin) suffirait sans doute.

3.7. Des moyens humains et des budgets maintenus

Deux axes directeurs ont présidé à la rédaction de ce nouveau PSCE 2022-2028, d'une part, le maintien des divers projets de valorisation qui donnent corps à la Maison de l'histoire de la Manche, et, d'autre part, un développement de l'offre numérique des archives.

En premier lieu, les projets d'action culturelle développés depuis 2016 (expositions, publications, ateliers) font appel à une expertise étendue et touchant à divers domaines : recherches historiques et archivistiques, qualité rédactionnelle, connaissance des règles éditoriales, de l'environnement institutionnel et culturel. Comme déjà souligné ci-dessus, ils sont également très chronophages et s'ajoutent aux tâches administratives habituelles. Il est donc proposé de retenir le principe de limiter à une exposition importante par an, de maintenir les partenariats gagnant-gagnant et d'étudier l'appel à des vacataires pour une ouverture des expositions même partielle le week-end.

En second lieu, il faut rappeler que les grands chantiers de numérisation demandent de la main d'œuvre supplémentaire – pour la collecte des documents par exemple – mais aussi des compétences administratives et juridiques (relations avec les producteurs d'archives, conception des marchés de numérisation) et informatiques (rédaction des inventaires, mises en ligne des documents numérisés).

Les moyens budgétaires, notamment en fonctionnement, accordés ces dernières années sont globalement suffisants pour les missions assignées à la Maison de l'histoire de la Manche. Toutefois un peu plus de souplesse d'une année budgétaire sur l'autre serait bienvenue : l'action culturelle en particulier ne demande pas toujours les mêmes budgets selon les projets (expositions, publications) envisagés. Des variations entre les années de plus ou moins 20 à 30 mille euros sur des budgets avoisinant les 70 000 euros permettraient une meilleure adaptabilité des calendriers et des tâches scientifiques reposant sur l'équipe de l'action culturelle et les cadres scientifiques.

Enfin, notons, qu'à l'échelle des budgets alloués, les recettes annuelles avoisinant 10 milles euros de produits de vente d'ouvrages et de droits de réutilisation des images numériques produites par les Archives ne sont pas nulles.

Table des figures et tableaux

Figure 1. Soldats américains dans les ruines du dépôt des archives départementales en 1944 (Archives de la Manche, 13 Num 5478).	2
Figure 3. Recherche dans le fichier « Nédélec » (CD50, cl. D. Daguier).	3
Figure 4. Opération de numérisation (CD50, cl. D. Daguier).	4
Figure 5. La salle de lecture des archives départementales de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).	6
Figure 6. L'auditorium des archives départementale à l'occasion du lancement de la Maison de l'histoire de la Manche en 2017 (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).	6
Figure 7. Renseignements et orientation d'un lecteur en salle de lecture (CD50, cl. D. Daguier).	6
Figure 8. Inauguration de la plaque de la Maison de l'histoire de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).	7
Figure 9. Affiches d'expositions présentées entre 2017 et 2021.	8
Figure 10. L'exposition <i>Rivages en guerre</i> , présentée en 2018 à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).	9
Figure 11. L'auditorium des archives à l'occasion du colloque <i>La Normandie existe-t-elle ?</i> organisé en 2017 avec la Société d'histoire et d'archéologie de la Manche (Archives de la Manche, cl. A. Poirier).	15
Figure 12. Page d'accueil du portail internet des archives départementales de la Manche.	17
Figure 13. Nombre de visiteurs et de sessions sur le site internet des archives, 2011-2021.	18
Figure 14. Séances de travail et communications en salle de lecture, 2005-2021.	24
Figure 15. Nombre de lecteurs actifs, 2005-2021.	24
Figure 16. Les recherches par correspondance, 2005-2021.	26
Figure 17. Copie faite Ducouldray, notaire et secrétaire du roi des chartes de confirmation et privilèges de la ville de Granville accordées par Louis XII, Charles VII, François 1er et Henri II, 14 juin 1559. Ce document conservé à Granville a été numérisé par les archives de la Manche. Il est accessible sur archive-manche.fr . (Archives de la Manche, fonds numérisé des archives municipales de Granville, 225 Num 1).	29
Figure 18. Détail du tableau d'ascendance de François du Moncel, sieur de Saint-Nazaire, et de sa femme Isabeau de Pierrepont, XVII ^e siècle (Archives de la Manche, chartrier Dursus de Courcy, 126 J 103 / CD50, cl. D. Daguier).	30
Figure 19. Signature de convention de numérisation à Monaco, 4 juin 2022.	32
Figure 20. Fonds ancien de la bibliothèque des archives départementales de la Manche (CD50, cl. D. Daguier).	33
Figure 21. Carte des plans concernant les phares et balises et conservés aux Archives nationales.	34

Tableau 1. Le personnel des archives départementales par catégories.	7
Tableau 2. Estimation de la répartition des ETP par secteurs.....	7
Tableau 3. Organigramme de la direction des archives départementales, 2022.	7
Tableau 4. Les expositions présentées aux Archives de la Manche et leur fréquentation, 2015-2021.	10
Tableau 5. Les publications des Archives de la Manche et leur tirage, 2017-2021.	13
Tableau 6. Souhaits formulés par les internautes quant à l'enrichissement du site archives-manche.fr	19
Tableau 7. Notes attribuées par les internautes à archives-manche.fr	20
Tableau 8. Les sites référents d'archives-manche.fr.....	21
Tableau 9. Nombre de scolaires accueillis aux Archives de la Manche, 2014-2021.	21
Tableau 10. Séances de travail et communications en salle de lecture, 2005-2021.	23
Tableau 11. Typologie des lecteurs accueillis en salle de lecture.	25
Tableau 12. Crédits alloués (euros) sur les lignes 6233 (expositions) et 6236 (publications), 2016-2021.	26

Table des matières

I. Les Archives départementales de la Manche en 2022.....	1
1.1. Les missions des archives départementales.....	2
1.2. Une institution scientifique.....	3
1.3. En amont du projet culturel.....	4
1.4. Les usagers des archives départementales.....	5
1.5. Le personnel.....	7
1.6. Une Maison de l'histoire de la Manche.....	7
II. Bilan de la mise en place de la Maison de l'histoire de la Manche.....	8
2.1. L'offre culturelle des archives départementales depuis 2016.....	8
<input type="checkbox"/> Les expositions.....	8
<input type="checkbox"/> Les publications.....	11
<input type="checkbox"/> Expositions hors les murs.....	14
<input type="checkbox"/> Les ateliers pour adultes.....	14
<input type="checkbox"/> Les partenariats avec les sociétés savantes et d'histoire : colloques, publications, expositions, diffusion numérique.....	15
2.2. L'offre numérique.....	17
<input type="checkbox"/> Un nouveau site internet.....	17
<input type="checkbox"/> Les sources de l'histoire communale, un axe d'enrichissement du site internet.....	20
<input type="checkbox"/> Une présence active sur les médias sociaux.....	20
2.3. L'accueil des scolaires.....	21
2.4. L'accueil des chercheurs en salle de lecture.....	23
<input type="checkbox"/> Un accueil apprécié par les lecteurs.....	23
<input type="checkbox"/> Une légère remontée de la fréquentation contrariée par la crise sanitaire.....	23
<input type="checkbox"/> Les aménagements de la salle de lecture.....	25
2.5. Les recherches par correspondance.....	25
2.6. Des moyens financiers et humains.....	26
<input type="checkbox"/> Des budgets maintenus.....	26
<input type="checkbox"/> Création d'une mission des publics et de l'action culturelle.....	26
III. 2022-2028 : Des Archives au service des Manchois et de leur histoire.....	28
3.1. Au service des communes.....	28
<input type="checkbox"/> Un grand plan de sauvegarde et de partage des archives communales par le numérique..	28
<input type="checkbox"/> Enrichir le dictionnaire historique des communes de la Manche sur le site internet.....	29
<input type="checkbox"/> Créer une commission départementale pour l'héraldique communale.....	29
<input type="checkbox"/> Aider les communes à se doter de magasins de conservation d'archives.....	30

3.2. Au service des Manchois de l'intérieur et de l'extérieur par le numérique.....	30
<input type="checkbox"/> Numériser l'état civil après 1892 et autres documents généalogiques	30
<input type="checkbox"/> Numériser le notariat abîmé et le rendre accessible	32
<input type="checkbox"/> Numériser les fonds manchois du palais princier de Monaco.	32
<input type="checkbox"/> Numériser des éditions rares de la bibliothèque historique.....	33
<input type="checkbox"/> Numérisation collaborative : le partage entre lecteurs	33
<input type="checkbox"/> Une médiation internet renforcée	34
3.3. Participer par l'histoire à l'attractivité de la Manche.....	34
<input type="checkbox"/> Maintenir et enrichir la politique actuelle de publications	34
<input type="checkbox"/> Maintenir et développer les partenariats	35
<input type="checkbox"/> Expositions : préférer l'excellence au nombre	36
<input type="checkbox"/> Une ouverture des expositions le week-end ?	36
<input type="checkbox"/> Un accompagnement renforcé en matière de communication	37
<input type="checkbox"/> Proposer le prêt d'expositions sur panneaux.....	37
3.4. Ajuster nos moyens de communication des archives ?	38
<input type="checkbox"/> Numériser et maintenir la salle de lecture ouverte ?	38
<input type="checkbox"/> La question de la communication individuelle à distance.....	38
<input type="checkbox"/> Susciter de nouvelles recherches sur l'histoire manchoise : vers une résidence d'historiens ? 39	
3.6. Transmettre : faire évoluer l'offre du service éducatif	39
3.7. Des moyens humains et des budgets maintenus.....	40
Table des figures et tableaux	41
Table des matières	43